



## Convention sur la diversité biologique

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
Onzième réunion  
Hyderabad, Inde, 8-19 octobre 2012  
Point 14.2 de l'ordre du jour provisoire\*

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/11/10/Add.1  
9 septembre 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### PROJET DE BUDGET DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'EXERCICE 2013-2014

*Note du Secrétaire exécutif*

*Additif*

### ACTIVITÉS DE PROGRAMME ET DE SOUS-PROGRAMME, ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent document décrit les ressources dont a besoin le Secrétariat pour exécuter le programme de travail de l'exercice 2013-2014. Il donne de plus amples détails sur le budget qui est proposé dans le document UNEP/CBD/COP/11/10, à partir de l'évaluation du taux de croissance requis. Les renseignements qu'il contient représentent les meilleures estimations du Secrétariat quant aux priorités de travail durant l'exercice biennal à venir; le document demeure « évolutif » et il continuera d'évoluer à la lumière des décisions qui seront adoptées par la Conférence des Parties à sa onzième réunion, ainsi qu'à la lumière des futurs faits nouveaux du processus de la Convention.

2. Le document est organisé en sections qui correspondent aux divers programmes relevant du Secrétariat. De plus, les coûts que se partagent la Convention et le Protocole sont indiqués dans les divisions visées de la Convention et ils sont par ailleurs mis en relief pour qu'on puisse les identifier facilement. Les renseignements sur les activités de programme sont présentés à l'aide d'un modèle type. Le tableau ci-dessous donne une explication du modèle. Une explication des abréviations utilisées dans le document figure en annexe.

3. Les activités exécutées répondront aux demandes comme aux priorités. Des renseignements additionnels sur les éléments du tableau peuvent être fournis sur demande. Des descriptions détaillées seront mises à la disposition des Parties et des gouvernements intéressés qui en font la demande.

\* UNEP/CBD/COP/11/1.

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. La section générale de chaque programme consacrée à la gestion comprend les ressources autres que la dotation en personnel qui ont été allouées au programme dans son ensemble sur le budget de base. Cela comprend des postes tels que les consultants, les voyages, les réunions d'experts et le matériel, tout en reflétant le fait que la responsabilité de ces décisions est du ressort du directeur du programme et du comité de gestion du Secrétariat. Ce dernier a été organisé sur cette base afin de conserver le degré de souplesse nécessaire pour répondre efficacement aux besoins du processus. La section consacrée à la gestion comprend également une description des principaux liens extérieurs avec lesquels le programme aura des contacts substantiels afin de mener à bien les activités décrites. Étant donné que l'article 24 de la Convention constitue le mandat de toutes ces activités de gestion, il a été décidé, pour des raisons de brièveté, de ne pas inclure la section sur le « mandat » dans la section générale de chaque programme consacrée à la gestion.

## **II. EXPLICATION DU MODÈLE UTILISÉ DANS LE PROJET DE BUDGET-PROGRAMME**

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Une brève description des principales responsabilités confiées au programme/sous-programme.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><b>Résultats :</b> La situation prévue après que les activités ont été entreprises avec efficacité, à obtenir durant la période biennale. Les résultats contribuent, en totalité ou en partie, à la réalisation des buts du plan stratégique de la Convention. Ils sont identifiés et hiérarchisés au moyen d'un mandat, et obtenus par des moyens qui produisent des livrables.</p> <p><b>Mandat :</b> Articles de la Convention, décisions de la Conférence des Parties et recommandations de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui donnent des instructions pour obtenir chaque résultat ou supposent la nécessité de l'obtenir.</p> <p><b>Moyens :</b> Les activités qui seront exécutées pour donner le résultat.</p> <p><b>Livrables :</b> Produits tangibles, vérifiables et à échéance déterminée ou produits que les activités créeront et qui contribueront au résultat.</p>
<i>Postes approuvés</i>	Postes déjà approuvés par la Conférence des Parties.
<i>Nouveaux postes requis</i>	Nouveaux postes requis dans le budget de base pour assurer l'obtention des résultats escomptés.
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Ressources nécessaires de sources de financement supplémentaires pour obtenir avec efficacité le résultat souhaité.

## **III. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS PAR PROGRAMME DE TRAVAIL**

### **A. Bureau du Secrétaire exécutif**

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Il a pour responsabilité générale de gérer le Secrétariat en assurant l'exécution de son programme de travail; il donne suite aux demandes des Parties à la Convention et au Protocole ainsi qu'à celles des organes subsidiaires; il coordonne la représentation du Secrétariat dans les instances internationales et autres organisations et processus internationaux. Il assure la participation active de toutes les parties prenantes et encourage les activités de rayonnement.
<i>Résultats escomptés</i>	<p>1. <i>Les organes de la Convention et du Protocole bénéficient des services et du soutien nécessaires pour convoquer des réunions officielles.</i></p> <p><b>Moyens :</b> Supervision de la préparation des services de conférence, systèmes d'accréditation et d'inscription; distribution de la documentation; négociation des</p>

	<p>accords avec le gouvernement hôte; mobilisation de ressources humaines et financières.</p> <p><b>Livrables :</b> Réunions bien organisées et desservies de la Convention et du Protocole; délégués accrédités, inscrits et, le cas échéant, financés; soumission en temps voulu des documents.</p>
	<p>2. <i>Le programme du Secrétariat est mis en oeuvre et le Secrétariat est représenté à d'autres organes et organisations compétents de l'ONU.</i></p> <p><b>Moyens :</b> Élaboration du programme à long terme du Secrétariat (l'accent étant mis sur les questions nécessitant la coordination entre les programmes et des mécanismes de coopération au sein du Secrétariat et avec les organes et organisations compétents, notamment en signant des mémoires d'entente et de coopération).</p> <p><b>Livrables :</b> Politique de planification stratégique; programmes de travail de la Convention et du Protocole intégrés dans ceux des organismes et institutions internationaux compétents; coopération efficace avec des institutions et organismes.</p>
	<p>3. <i>Les décisions des Parties sont communiquées comme il se doit aux organisations internationales, conférences et autres événements compétents, et leurs résultats incorporés selon qu'il convient, dans les processus de la Convention et du Protocole.</i></p> <p><b>Moyens :</b> Correspondance; consultations avec les chefs de programmes et d'organisations (y compris d'autres conventions); participation à des réunions pertinentes; déclarations écrites.</p> <p><b>Livrables :</b> Organes informés de la Convention et du Protocole et processus apparentés; coopération accrue avec d'autres conventions et organisations et initiatives internationales.</p>
	<p>4. <i>Le Secrétariat est géré avec efficacité d'une manière qui répond aux besoins des organes de la Convention et du Protocole ainsi que des processus connexes.</i></p> <p><b>Moyens :</b> Recrutement et déploiement de personnel pour répondre à des besoins et priorités en évolution constante; supervision financière; organisation et présidence du Comité de gestion du Secrétariat; coordination des programmes; supervision de l'exécution des procédures et politiques de financement et de personnel du Secrétariat (dans le cadre des Statuts et Règlements des Nations Unies); identification des tâches et répartition des responsabilités au sein du Secrétariat en ce qui concerne les questions qui émanent des organes subsidiaires durant la période intersessions.</p> <p><b>Livrables :</b> Utilisation efficace des ressources du Secrétariat; personnel motivé et compétent.</p>
	<p>5. <i>Les flux d'information au Secrétariat sont bien gérés.</i></p> <p><b>Moyens :</b> Enregistrement et suivi de toute la correspondance; tenue à jour du système d'archivage de la correspondance, du système de gestion des dossiers, du système de notification et des forums électroniques sur des questions de fond.</p> <p><b>Livrables :</b> Réponses en temps opportun à la correspondance et diffusion de l'information aux publics concernés.</p>
	<p>6. <i>Les travaux du Secrétariat sont adéquatement financés.</i></p> <p><b>Moyens :</b> Préparation d'un budget qui anticipe les besoins des organes de la Convention et du Protocole; sollicitation de contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention et du Protocole pour des activités approuvées supplémentaires (BE et BH) et la participation de pays en développement Parties et de communautés autochtones et locales (BZ; BI et VB); supervision de la préparation de projets pour des activités supplémentaires.</p> <p><b>Livrables :</b> Financement volontaire assuré pour des activités approuvées de la Convention et du Protocole.</p>
<i>Liens</i>	Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et hauts

<i>extérieurs</i>	fonctionnaires des Nations Unies; ministres et autres chefs de délégations; représentants de gouvernements; autres secrétariats de conventions; principaux acteurs académiques et non gouvernementaux.
<i>Postes approuvés</i>	Secrétaire exécutif (SSG); directeur, plan stratégique (D-1) ( <i>relevant actuellement de la division AST</i> ), assistant personnel au SE (P-3); G-6 secrétaire; G-6 assistant d'information; 2 G-6 assistant de recherche
<i>Nouveaux postes requis</i>	Aucun
<i>Ressources nécessaires</i>	<p>1. Dépenses de personnel : 2013 : 983 600 \$      2014 : 1 005 700 \$</p> <p>2. Réunions du Bureau de la Conférence des Parties (CdP) : 2013 : 60 000 \$      2014 : 120 000 \$</p> <p>3. Consultants : 2013 : 20 000 \$      2014 : 20 000 \$</p> <p>4. Voyages officiels : 2013 : 120 000 \$      2014 : 120 000 \$</p> <p>5. Personnel temporaire et heures supplémentaires : 2013 : 15 000 \$      2014 : 15 000 \$</p>
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BZ</b> Réunions régionales pour la 12<sup>e</sup> CdP – participation des pays en développement 2014 : 100 000 \$</p>

## B. Questions scientifiques, techniques et technologiques (QSTT)

### a) Gestion globale

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Supervision des activités relevant des programmes de travail liés aux QSST (voir ci-dessous). Assurer la production de livrables réussis, ponctuels et rentables de la division. Liaison efficace avec d'autres divisions.
<i>Résultats escomptés<sup>1</sup></i>	<p><b>Résultat :</b> L'assise scientifique et technique de la Convention est renforcée, y compris la contribution au renforcement des capacités et à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public sur des questions clés aux niveaux régional et international.</p> <p><b>Moyens :</b> Analyse de la documentation et de l'information et liaison avec les organisations et partenaires compétents de même qu'avec le Bureau de l'Organe subsidiaire et le Bureau de la CdP pour les groupes de travail.</p>
<i>Postes approuvés</i>	D-1 administrateur général; G-5 secrétaire
<i>Ressources nécessaires</i>	<p>1. Dépenses de personnel : (comprend les postes susmentionnés et tous les coûts de personnel des programmes de travail inclus dans le budget de base) : 2013 : 1 937 500 \$      2014 : 1 976 800 \$</p> <p>2. Réunions de l'Organe subsidiaire (2) : 2013 : 550 000 \$      2014 : 550 000 \$</p>

<sup>1</sup> Note – Les responsabilités des chefs de division comprennent la gestion d'entreprise, les avis au Secrétaire exécutif, la délégation selon qu'il convient, la gestion des ressources humaines et financières, l'orientation des activités qui relèvent des programmes de travail, la supervision des activités du personnel conformément aux buts et délais convenus, le contrôle de qualité des livrables, la supervision d'une liaison effective avec les principales parties prenantes et la participation au comité de gestion du Secrétariat. Seuls les moyens additionnels spécifiques aux divisions sont communiqués dans les tableaux du document.

	3. Réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire 2013 : 35 000 \$      2014 : 35 000 \$ 4. Consultants 2013 : 20 000 \$      2014 : 20 000 \$ 5. Appui à l'attaché de liaison CNULCD/CDB 2013 : 125 000 \$      2014 : 125 000 \$ 6. Voyages officiels 2013 : 60 000 \$      2014 : 60 000 \$ 7. Personnel temporaire et heures supplémentaires 2013 : 20 000 \$      2014 : 20 000 \$
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<b>Fonds d'affectation spéciale BZ</b> 17 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup> réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques – (participation des pays en développement et des pays à économie en transition) <b>2013 : 600 000 \$      2014 : 600 000 \$</b>

b) Aperçu des programmes de travail liés aux QSTT

<i>Aperçu des responsabilités</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'un appui et d'avis scientifiques et techniques aux processus de la Convention et coordination de l'appui à l'Organe subsidiaire et à la Conférence des Parties (CdP) sur des questions pertinentes; facilitation du flux d'informations techniques et scientifiques dans les processus de la Convention.</li> <li>- Réponse aux demandes pertinentes de la CdP et de l'Organe subsidiaire, des partenaires, des organisations et du public. Prestation d'une assistance technique pour la mise en œuvre des programmes de travail dans le cadre du mandat donné par la CdP.</li> <li>- Élaboration d'activités conjointes dans le cadre du mémoire de coopération avec les secrétariats des autres conventions de Rio et des conventions liées à la diversité biologique, les organisations internationales compétentes, en particulier la FAO et le consortium d'ONG, de partenaires scientifiques et d'universités, les secrétariats de la FAO et du GIEC, et le secrétariat du CGRFA/IT-PGRFA; les Jardins botaniques; Conservation International; le secrétariat de la Convention de Ramsar, l'IAIA et l'UICN. Élaboration d'accords de travail nouveaux ou révisés avec des parties prenantes additionnelles afin d'accroître l'impact de la Convention.</li> <li>- Contribution aux produits du secrétariat sur la CESP, au renforcement des capacités et à la participation des principales parties prenantes à l'étude des questions scientifiques, techniques et technologiques.</li> </ul>
<i>Liens extérieurs</i>	Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques; Bureau de la CdP pour les groupes de travail; Parties; PNUE; GCST; Secrétariat et GEST de la Convention de Ramsar; Secrétariat de la CCNUCC, OSCST de la CCNUCC, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Secrétariat de la CITES et de son Comité pour les plantes, Centre de développement des zones arides du PNUD, Forum des Nations Unies sur les forêts, FAO et autres organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées, Convention sur le patrimoine mondial, Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, Biosphere Reserves, Convention sur les espèces migratrices, réseaux écologiques régionaux, communautés autochtones et locales, organisations non gouvernementales internationales sur la conservation comme The Nature Conservancy, Conservation International, Flora and Fauna International, BirdLife International,

	WWF, WRI, Wetlands International et d'autres organisations compétentes en matière scientifique et technique dont notamment le GIEC.
<i>Résultats escomptés<sup>2</sup> (pour les QSTT dans leur ensemble)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités accrues en matière de questions scientifiques et techniques pour mettre en oeuvre les programmes de travail dans les Parties, les organisations internationales et d'autres parties prenantes concernées.</li> <li>• Processus améliorés de surveillance et de communication, à l'aide d'indicateurs appropriés, pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif relatif à la diversité biologique pour la période suivant 2010.</li> <li>• Examen approfondi de la mise en oeuvre et de la révision des programmes de travail.</li> <li>• Meilleure sensibilisation des parties prenantes concernées aux programmes de travail.</li> <li>• Meilleure intégration des programmes de travail dans les domaines thématiques et les questions intersectorielles.</li> <li>• Identification et analyse de questions scientifiques et technologiques émergentes touchant à la diversité biologique.</li> <li>• Contributions à des activités efficaces de communication, d'éducation et de sensibilisation du public que mène le Secrétariat dans des domaines scientifiques et techniques pertinents.</li> <li>• Connaissance améliorée des interactions entre les dimensions écologiques, physiques et sociales de la diversité biologique et des relations entre la diversité biologique et le développement humain.</li> </ul> <p><b>Moyens :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Collecte d'informations (y compris par le biais de l'étude des rapports nationaux); compilation d'étude de cas; intégration et amélioration de l'efficacité des rapports nationaux; compilation et synthèse des informations reçues des Parties et organisations régionales et internationales compétentes; diffusion par le truchement du mécanisme du Centre d'échange;</li> <li>b) Liaison avec d'autres conventions, processus et organisations concernant les critères techniques pour la mise en oeuvre des programmes de travail et la création de synergies;</li> <li>c) Liaison entre les programmes de travail et coordination de l'intégration des facteurs dans d'autres domaines de programme;</li> <li>d) Prestation d'une assistance technique aux Parties (y compris travaillant à travers d'autres mécanismes et organisations régionales et internationales);</li> <li>e) Contribution aux produits de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) du Secrétariat et des partenaires compétents, dans des domaines techniques pertinents;</li> <li>f) Organisation, secrétariat des réunions et diffusion des résultats;</li> <li>g) En partenariat avec d'autres programmes et initiatives, contribution à la production, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les indicateurs de progrès en vue des sous-objectifs pertinents de l'objectif pour l'après-2010;</li> <li>h) Établissement des bases de données en collaboration avec les partenaires compétents;</li> <li>i) Renforcement des capacités sur l'établissement des programmes de travail nationaux avec des buts, des objectifs et des actions ciblés, avec des acteurs,</li> </ol>

<sup>2</sup> Note. Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections c) et d) ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats thématiques et intersectoriels.

	<p>échéanciers, apports et produits mesurables escomptés spécifiques.</p> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fourniture de l'information par le truchement du mécanisme du Centre d'échange et d'autres moyens pertinents.</li><li>• Rapports scientifiques et techniques en appui au processus de la Convention, en particulier pour ce qui est de l'assistance technique aux Parties (notamment par le truchement d'organisations internationales et d'autres parties prenantes) en vue de la mise en oeuvre effective des programmes de travail.</li><li>• Informations fondées sur des données pour suivre, à l'aide d'indicateurs, les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010.</li><li>• Incorporation des programmes de travail, s'il y a lieu, dans les programmes et les activités d'autres conventions, organisations internationales et parties prenantes.</li><li>• Évaluations de l'état et des tendances de la diversité biologique.</li><li>• Programmes de travail nationaux assortis de buts, d'objectifs et d'actions ciblés, avec des acteurs, échéanciers, apports et produits mesurables escomptés spécifiques.</li><li>• Matériel de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (rapports, articles, bulletins, vidéos et autres médias) sur des questions scientifiques et techniques.</li><li>• Conclusions efficientes et rentables des réunions scientifiques et techniques (rapports et recommandations des réunions).</li><li>• Opérations efficaces et effectives de l'Organe subsidiaire, et de son Bureau, et sessions techniques de la CdP et de ses groupes de travail, réunions d'experts et autres réunions.</li></ul>
--	--

c) Programmes thématiques (*mandats et livrables spécifiques additionnels*)

	<p><b>1. Diversité biologique des eaux intérieures</b></p> <p><b>Mandat :</b> Décisions VII/4 et X/28, et décisions de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Importance pour le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> Tous les buts du Plan stratégique et plus particulièrement les objectifs 14 et 15, ainsi que les objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 19, 20</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Engagement des principales parties prenantes à mettre en œuvre le Plan stratégique, notamment en ce qui a trait à l'eau et aux services écosystémiques liés à l'eau;</li><li>• Collaboration avec les principaux partenaires, notamment ONU-Eau et la Convention de Ramsar et ses organes subsidiaires, à la mise en œuvre des travaux sur les eaux et les zones humides afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique;</li><li>• Mise sur pied d'un forum mondial sur les infrastructures naturelles en guise de solution pour assurer la sécurité hydrique;</li><li>• Renforcement des capacités relatives aux infrastructures naturelles en guise de solution pour assurer la sécurité hydrique.</li></ul> <p><b>Livrables :</b> Diversité biologique intégrée dans les secteurs importants; meilleure capacité de la diversité biologique à soutenir la sécurité hydrique et le développement durable; plus de cohérence entre les activités relatives à la diversité biologique, à la désertification et aux changements climatiques; contribution accrue de la diversité biologique à la réduction des risques de catastrophes naturelles; orientations, publications, matériel de CESP et renforcement des capacités.</p>
--	--

/...

	<p><b>2. Agriculture et diversité biologique, et biocarburants et diversité biologique</b></p> <p><b>Mandat :</b> Décision III/11, décision V/5 (annexe 5, section 2), décision VI/5 (annexe II, paragraphe 13), décision VII/31 (annexe), décision VIII/15 (annexe III), décision VIII/23 (sections A, B et D), décision IX/1 et 2, décisions X/34 et X/37, et décisions pertinentes de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP.</p> <p><b>Importance pour le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> La plupart des objectifs et plus particulièrement l'objectif 7.</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec la FAO et d'autres organisations compétentes concernant l'agriculture et la diversité biologique;</li> <li>• Collaborer avec d'autres institutions et procédés concernant les biocarburants et la diversité biologique, et plus particulièrement au sujet de la décision X/37;</li> <li>• Appui à la mise en œuvre d'initiatives sur les agents de pollinisation, la diversité biologique des sols et la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.</li> </ul> <p><b>Livrables :</b> Sensibilisation du public et renforcement des capacités pour l'agriculture durable comme contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique, moyen renforcés de promouvoir les aspects positifs et de réduire ou d'éviter les conséquences négatives de la production de biocarburants et de leur utilisation pour la diversité biologique.</p> <p><b>3. Diversité biologique marine et côtière</b></p> <p><b>Mandat :</b> Décision IX/29, décision X/## (recommandations XIV/4, 5 et 6 de l'Organe subsidiaire)</p> <p><b>Buts du Plan stratégique :</b> 1.1, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p><b>Objectifs du Plan stratégique révisé et actualisé de la Convention pour l'après-2010 :</b> 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <p><b><u>Aires marines d'importance écologique ou biologique (AMIEB)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des ateliers régionaux supplémentaires afin de faciliter les efforts pour recenser les aires marines d'importance écologique ou biologique au moyen des critères scientifiques adoptés aux décisions IX/20 : 210 K\$ (consultation pour obtenir l'information scientifique générale), à raison de 30 K\$ par atelier régional x 7 ateliers); déplacements du personnel : 70 K\$ (10 K\$ par atelier régional x 7 ateliers), 7 ateliers régionaux : 560 K\$ (80 K\$ x 7 ateliers régionaux);</li> <li>• Organisation des ateliers de renforcement des capacités sur les AMIEB et autres questions propres au milieu marin (consultation pour l'animation des séances de formation et informations générales : 120 K\$ (30 K\$/atelier de renforcement des capacités x 4 ateliers); déplacements du personnel : 40 K\$ (10 K\$/par atelier de renforcement des capacités x 4 ateliers); 4 ateliers de renforcement des capacités : 320 K\$ (80 K\$ x 4 ateliers régionaux de renforcement des capacités);</li> <li>• Mise sur pied un centre documentaire entièrement fonctionnel et un mécanisme de communication de l'information sur les AMIEB à partir du prototype de centre documentaire des AMIEB (consultation 70 K\$, réunion des partenaires des données sur le centre documentaire 80 K\$, déplacements du personnel 5 K\$);</li> <li>• Mise à disposition de l'information recueillie lors des ateliers régionaux sur les AMIEB afin de constituer des inventaires de données régionales (déplacements</li> </ul>
--	--

	<p>du personnel 10 K\$);</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise au point et traduction des manuels et des modules sur les AMIEB (consultation-traduction : 100 K\$ (20 K\$ par langue x 5 langues; publication : 60 K\$ (10 K\$ par langue x 6 langues).</li></ul>
	<p><b><u>Règlement de la question des conséquences de l'activité humaine sur la diversité biologique marine</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration les conséquences des changements climatiques sur les récifs coralliens aux ateliers de renforcement des capacités (consultation pour le développement des modules/manuels de formation sur les conséquences des changements climatiques sur les récifs coralliens : 40 K\$);</li><li>• Développement des propositions visant à actualiser le plan de travail propre au blanchiment des récifs coralliens en ajoutant un additif au plan de travail (consultation : 50 K\$, déplacements du personnel à la réunion de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens : 5 K\$);</li><li>• Préparation d'un projet de terminologie sur les bruits anthropiques (consultation : 50 K\$, déplacements du personnel : 5 K\$);</li><li>• Organisation d'un atelier d'experts afin de parfaire et de partager les connaissances sur les bruits anthropiques en milieu marin et leurs conséquences sur la diversité biologique et les habitats marins et côtiers, et développement d'une orientation pratique et des trousseaux d'outils pour minimiser et atténuer les conséquences néfastes graves du bruit anthropique sur la diversité biologique marine et côtière (consultation pour le document d'information générale : 40 K\$, atelier d'experts : 80 K\$);</li><li>• Préparation d'un document d'analyse systématique des conséquences de l'acidification des océans sur la diversité biologique et les fonctions des écosystèmes, afin de créer une synthèse ciblée des conséquences de l'acidification sur la diversité biologique, plus particulièrement les systèmes marins et côtiers, comprenant de l'information sur la recherche paléo-océanique, qui fait l'objet de moins nombreux rapports (consultation : 60 K\$, déplacements du personnel : 5 K\$);</li><li>• Préparation d'une synthèse des conséquences des débris marins sur la diversité biologique et organisation d'un atelier d'experts afin de préparer une orientation pratique sur la prévention et l'atténuation des conséquences néfastes graves des débris marins sur la diversité biologique marine et côtière et ses habitats (consultation : 40 K\$, atelier d'experts : 80 K\$, déplacements du personnel : 5 K\$);</li><li>• Intégration de la question des débris marins dans les ateliers régionaux de renforcement des capacités (consultation pour le développement du manuel/module de formation sur les débris marins : 40 K\$).</li></ul>
	<p><b><u>Planification des espaces marins et lignes directrices volontaires sur les EIE et les EES dans les aires marines</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise à disposition des lignes directrices volontaires sur les EIE et les EES à l'intention des Parties, des autres gouvernements et des agences spécialisées des Nations Unies, et des processus pertinents de l'Assemblée générale des Nations Unies, en tant que matériel de référence (déplacements du personnel : 10 K\$);</li><li>• Encouragement du renforcement des capacités pour l'application des lignes directrices volontaires sur les EIE et les EES dans les aires marines</li></ul>

	<p>(consultation pour le développement du manuel/module de formation sur l'application des lignes directrices volontaires);</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Convocation d'un atelier d'experts afin de fournir une orientation collective et une trousse d'outils pour l'application de la planification des espaces marins à partir de l'orientation existante (consultation : 30 K\$, atelier d'experts : 80 K\$, déplacements du personnel : 5 K\$);</li><li>• Réalisation de l'orientation et les trousse d'outils sur l'application de la planification des espaces marins (consultation : 40 K\$);</li><li>• Distribution du matériel de sensibilisation sur la planification des espaces marins (publication : 8 K\$);</li><li>• Organisation des ateliers de formation sur la planification des espaces marins étroitement liés aux efforts actuels de renforcement des capacités pour les aires marines protégées et les AMIEB (consultation pour le développement d'un module/manuel de formation sur la planification des espaces marins : 40 \$K).</li></ul> <p>La forte augmentation des activités convenue par la Conférence des Parties dans le cadre du programme de travail sur la <b>diversité biologique marine et côtière</b> a créé un urgent besoin de renforcer les capacités du Secrétariat au-delà du seul responsable de programme qui s'occupe de ce programme à l'heure actuelle. Ainsi, <b>un poste d'administrateur de programme adjoint (P2)</b> est recommandé, mais en raison de la situation financière mondiale, le Secrétariat propose que ce poste soit rémunéré à partir de fonds volontaires en 2013-2014, dans l'espoir qu'il puisse être intégré au budget de base en 2015-2016. Le travail du titulaire de ce poste P2 portera sur le centre de documentation des AMIEB, les ateliers régionaux sur les AMIEB, le renforcement des capacités pour les AMIEB et la planification des espaces marins, y compris le mécanisme de communication de l'information sur les expériences en planification des espaces marins.</p> <p><b>Livrables :</b> Sept (7) ateliers régionaux sur les AMIEB; 4 ateliers régionaux de renforcement des capacités sur les AMIEB et autres questions liées au milieu marin; un centre documentaire entièrement fonctionnel sur les AMIEB; des inventaires de données régionales; l'actualisation du plan de travail propre aux récifs coralliens; un atelier d'experts sur les conséquences du bruit anthropique; une synthèse ciblée des conséquences de l'acidification des océans sur la diversité biologique dans les systèmes marins et côtiers; un document de synthèse et un atelier d'experts sur les conséquences des débris marins; un atelier d'experts sur la planification des espaces marins; une orientation et des trousse d'outils sur l'application de la planification des espaces marins; du matériel de sensibilisation sur la planification des espaces marins; un atelier de formation sur la planification des espaces marins.</p> <p><b>4. Diversité biologique des forêts</b></p> <p><i>Collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'assurer que l'Évaluation des ressources forestières mondiales continue à fournir des données et des analyses utiles pour l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Convention</i></p> <p><b>Mandat :</b> Recommandation XVI/15 de l'Organe subsidiaire</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :</b> But stratégique A, objectif 3; but stratégique B, objectifs 5 et 7; but stratégique B, objectif 11; but stratégique D, objectif 15; but stratégique E, objectifs 18 et 20.</p>
--	--

	<p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Collaboratio avec la FAO à la préparation de l'<i>Évaluation des ressources forestières mondiales</i>, notamment par la participation aux réunions pertinentes (consultation : 30 K\$, déplacements du personnel/indemnité journalière de subsistance : 20 K\$, (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 4 semaines pour le personnel des SG).</li></ul> <p><b>Livrables :</b></p> <p>Contributions à l'<i>Évaluation des ressources forestières mondiales</i>.</p> <p><b>5. Diversité biologique des terres arides et subhumides</b></p> <p>Le programme de travail de la diversité biologique des terres arides et subhumides a pour but de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et subhumides et d'améliorer la synergie et la coordination entre les conventions apparentées, plus particulièrement la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.</p> <p><b>Mandat :</b> Décision X/35</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :</b> Objectifs 5, 7, 12, 13, 14, 15, 18</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement d'une orientation sur l'utilisation de l'eau et la gestion de l'utilisation des terres, comprenant les pratiques agricoles adaptées et le contrôle de l'érosion du sol, et sur le recensement des menaces ayant le plus de répercussions sur la diversité biologique des terres arides et subhumides (temps du personnel : 2 semaines pour le personnel P, 2 semaines pour le personnel G : préparation/impression des documents : 6 K\$);</li><li>• Recensement des meilleures pratiques pour régler les conflits entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable et le pastoralisme et l'agriculture dans les terres arides et subhumides (temps du personnel : 3 semaines pour le personnel P, 3 semaines pour le personnel G : préparation/impression des documents : 10 K\$);</li><li>• Recensement des exemples de bonnes pratiques de la participation des groupes marginalisés à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides (temps du personnel : 2 semaines pour le personnel P et 3 semaines pour le personnel G).</li></ul> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Impression de l'orientation sur l'utilisation de l'eau et la gestion de l'utilisation des terres;</li><li>• Impression des meilleures pratiques pour régler les conflits entre la conservation de la diversité biologique et le pastoralisme et l'agriculture;</li><li>• Mise au point de la base de données des exemples de bonnes pratiques de la participation des groupes marginalisés.</li></ul> <p><b>6. Diversité biologique des écosystèmes des montagnes</b></p> <p><b>Mandat :</b> Article 24 de la Convention; décision VI/30; décision IV/16, annexe II; décision VII/27, annexe sur la diversité biologique des montagnes et le programme de travail ainsi que tous les autres programmes de travail thématiques.</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :</b> 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4</p>
--	---

	<p><b>Importance pour le projet de Plan stratégique actualisé :</b> Objectifs 1, 2, 5, 11, 12, 14, 15 et 20</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement de la collaboration et le partenariat avec les organisations, initiatives et conventions régionales, afin de soutenir les Parties dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et l'application des décisions connexes;</li><li>• Diffusions des informations, des meilleures pratiques, des outils et des ressources relatifs à la diversité biologique des montagnes par le biais du mécanisme du centre d'échange et d'autres moyens;</li><li>• En collaboration avec le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes de DIVERSITAS, collecte et mise à jour périodique des informations, notamment aux fins d'utilisation dans le portail thématique afin de surveiller les changements, et diffusions des informations sur la diversité biologique des montagnes notamment sur les sites d'importance biologique, écologique et socio-économique, sur les services des écosystèmes, sur les espèces endémiques et menacées d'extinction, et sur les ressources génétiques, plus particulièrement les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les connaissances traditionnelles qui s'y rapportent et la dimension culturelle de la diversité biologique des montagnes, les moteurs directs et indirects de changement de la diversité biologique des montagnes, en particulier les changements climatiques et les changements dans l'utilisation des terres, ainsi que les activités sportives et touristiques, les habitats et les propriétés des écosystèmes;</li><li>• Collaboration avec les organisations et initiatives compétentes, telles que le programme pour le biome des montagnes de la Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN, au soutien des pays dans leurs programmes et projets relatifs aux changements climatiques;</li><li>• Collaboration avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), le Consortium pour le développement durable dans l'écorégion andine (CONDESAN), la Convention alpine, la Convention des Carpates, et les autres initiatives concernées, afin de renforcer leur participation à la préparation des stratégies régionales, travailler en étroite collaboration avec les pays, et les soutenir dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes.</li></ul> <p><b>Livrables :</b> Collaboration accrue avec ICIMOD, le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes, la Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN, CONDESAN, la Convention alpine, la Convention des Carpates, et les autres initiatives concernées dans la mise en œuvre du programme de travail; base d'information sur la diversité biologique des montagnes, sur les sites d'importance biologique, écologique et socio-économique, les services des écosystèmes, sur les espèces endémiques et menacées d'extinction, etc.; informations sur les meilleures pratiques, outils et ressources pour la mise en œuvre du programme de travail; mise en œuvre efficace du programme de travail sur le terrain.</p>
<i>Postes approuvés</i>	P-4 écogéiste des terres arides et subhumides; P-4 eaux intérieures (et espèces migratrices); P-4 écosystèmes terrestres /diversité biologique des forêts; P-4 mandat de Djakarta/diversité biologique marine et côtière et approche par écosystème. 2 G-6 Assistants de programme
<i>Nouveaux</i>	

<i>postes demandés</i>	
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affection spéciale BE</b>  <b>Total : 2013 – 2014 : 4 322 800 \$</b></p> <p><u>Personnel</u>  <b>2013-2014 :</b> 738 700 \$  (331,9K\$ agriculture (P3); 262,5K\$ zones marines et côtières (P2); 144,3K\$ zones marines et côtières (SG))</p> <p><u>Personnel/assistance temporaire</u>  <b>2013-2014 :</b> 302 000 \$  (120K\$ eaux intérieures, 182K\$ agriculture, y compris les biocarburants)</p> <p><u>Consultants</u>  <b>2013-2014 :</b> 1 035 000 \$  (30K\$ forêts, 75K\$ eaux intérieures, 30K\$ agriculture/biocarburants, 970K\$ zones marines et côtières)</p> <p><u>Réunions</u>  <b>2013-2014 :</b> 520 000 \$  (200K\$ eaux intérieures; 320K\$ zones marines et côtières)</p> <p><u>Ateliers</u>  <b>2013-2014 :</b> 1 120 000 \$  (240K\$ eaux intérieures, 880K\$ zones marines et côtières)</p> <p><u>Déplacements du personnel</u>  <b>2013-2014 :</b> 315 000 \$  (75K\$ eaux intérieures, 170K\$ zones marines et côtières, 50K\$ agriculture/biocarburants, 20K\$ forêts)</p> <p><u>Publications/ préparation des rapports/impresion</u>  <b>2013-2014 :</b> 204 000 \$  (100K\$ eaux intérieures, 88K\$ zones marines et côtières, 16K\$ terres arides et subhumides)</p>

d) *Questions intersectorielles (mandats et livrables additionnels spécifiques)*

	<p><b>1. Espèces exotiques envahissantes (EEE)</b></p> <p><i>1) Préparer les orientations et les outils grâce auxquels les Parties réaliseront le 9<sup>e</sup> objectifs d'Aichi relatif à la diversité biologique</i></p> <p><i>Mandat :</i> X/38 et paragraphes 5, 6, 8 et 13 de la décision prévue de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><i>Liens au Plan stratégique et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</i>  Lien direct à 9 et à la gestion des EEE dans les objectifs 4, 5, 7, 10, 11, 12, 13 14, 15, 17, 18, 19</p> <p><i>Moyens/Activités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le consultant doit recueillir les mesures possibles/meilleures pratiques/études de cas sur le commerce et la gestion des animaux de compagnie et autres espèces vivantes;</li> <li>• Le consultant doit mettre à jour et compiler l'information sur les normes</li> </ul>
--	--

	<p>internationales et mesures volontaires relatives aux espèces exotiques envahissantes;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'une trousse d'outils (développement d'un outil en ligne/Web sur le mécanisme de centre d'échange en 2013).</li></ul> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Orientation sur le commerce et la gestion des animaux de compagnie et autres espèces vivantes;</li><li>• Trousse d'outils pour les Parties pour la mise en œuvre des principes directeurs; les décisions pertinentes de la CdP et les normes internationales et/ou mesures volontaires pour minimiser les risques d'introduction d'espèces exotiques.</li></ul> <p>2) <i>Mise en commun d'information sur les espèces envahissantes</i></p> <p><b>Mandat :</b> Paragraphes 15 et 18 de la décision prévue de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Liens au Plan stratégique et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> Lien direct à 9 et à la gestion des EEE dans les objectifs 4, 5, 7, 10, 11, 12, 13 14, 15, 17, 18, 19</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise sur pied d'un Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes (Partenariat PMIEEE) (activité de coordination en 2013-2014);</li><li>• Développement d'une passerelle PMIEEE et connexion de celle-ci au mécanisme de centre d'échange en 2013-2014;</li><li>• Réunions techniques des partenaires en 2012-2014.</li></ul> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Information et outils en ligne d'utilisation immédiate sur les EEE afin de réaliser le 9<sup>e</sup> Objectif d'Aichi;</li><li>• Ressources d'information harmonisées et permanentes sur les EEE à l'échelle mondiale;</li><li>• Meilleur accès à l'information sur les EEE par le mécanisme de centre d'échange.</li></ul> <p>3) <i>Analyse des voies d'accès et des mesures spécifiques des voies d'accès</i></p> <p><b>Mandat :</b> Paragraphes 7 et 20 b) de la décision prévue de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Liens au Plan stratégique et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> Lien direct à 9 et à la gestion des EEE dans les objectifs 4, 5, 7, 10, 11, 12, 13 14, 15, 17, 18, 19</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion d'experts en 2013.</li></ul> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport sur les voies d'accès communes et les mesures spécifiques des voies d'accès.</li></ul> <p>4) <i>Évaluation des progrès dans la mise en oeuvre</i></p> <p><b>Mandat :</b> Paragraphe 20 a) de la décision prévue de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Liens au Plan stratégique et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> Lien direct à 9 et à la gestion des EEE dans les objectifs 4, 5, 7, 10, 11, 12, 13 14, 15,</p>
--	--

	<p>17, 18, 19</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion des partenaires afin de déterminer les indicateurs de progrès en 2013;</li><li>• Développement d'un outil de surveillance des progrès en 2014.</li></ul> <p><b>Livrables :</b> Rapport mondial sur l'application des décisions.</p> <p><b>2. Initiative taxonomique mondiale</b></p> <p><i>1) Facilitation d'un partenariat entre les organisations universitaires, les accords multilatéraux liés à la diversité biologique et les organisations internationales compétentes</i></p> <p><b>Mandat :</b> Paragraphes 10 a) – c) de la décision prévue de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Liens au Plan stratégique et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> Lien direct avec l'objectif 19 et tous les objectifs dont la mise en œuvre exige de l'information sur la diversité biologique ou l'identification des espèces.</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ateliers régionaux à l'intention des correspondants nationaux de l'Initiative taxonomique mondiale et autres parties prenantes sur l'utilisation de la stratégie de renforcement des capacités de l'Initiative taxonomique mondiale aux fins d'intégration aux SPANDB (120 000 \$ en 2013, 120 000 \$ en 2014);</li><li>• Formation/ateliers de renforcement des capacités pour l'Initiative taxonomique mondiale (SPANDB (120 000 \$ en 2013, 120 000 \$ en 2014));</li><li>• Développement d'une trousse d'apprentissage en ligne sur l'utilisation de l'information taxonomique pour réaliser les Objectifs d'Aichi (30 K\$ consultant, comprenant 5 K\$ pour la publication électronique par le truchement du mécanisme de centre d'échange).</li></ul> <p><b>3. Étude de l'impact</b></p> <p><i>Étude de l'impact aux niveaux des projets et des stratégies afin de contribuer efficacement à la réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 14.1, décision IV/10 C, décision V/13, décision V/6, décision VI/7 A, décision VIII/28, décision IX/2 (biocarburants), décision IX/20 (diversité biologique marine et côtière), décision X/21 (engagement du secteur privé), décision X/29 (diversité biologique marine et côtière), décision X/31 (aires protégées), décision X/33 (diversité biologique et changements climatiques), décision X/35 (terres arides et subhumides), décision X/37 (biocarburants), décision X (38 (espèces exotiques envahissantes), décision X/42 (article 8j)); recommandations XV/1 (cadre des indicateurs du plan stratégique), XV/4 (espèces exotiques envahissantes), XVI/4 (diversité biologique marine et côtière, AIMEB), XVI/6 (diversité biologique marine et côtière, lignes directrices sur l'évaluation des impacts), XVI/9 (géo-ingénierie) de l'Organe subsidiaire, et décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP.</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique 2011-2020 :</b> Objectifs d'Aichi 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19</p>
--	---

	<p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création des capacités nécessaires à l'application des lignes directrices sur l'étude d'impact sur l'environnement intégrant la diversité biologique aux niveaux national et régional (VIII/28, paragraphes 8 a) et 12 a)), et fourniture et échange d'information sur les expériences des Parties et autres dans l'application des orientations sur l'étude d'impact sur l'environnement intégrant la diversité biologique à différentes échelles (VIII/28, paragraphes 8 b) et 12 c)) (éléments des ateliers infrarégionaux de renforcement des capacités, notamment sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la communication à l'échelle nationale, les aires protégées), la promotion des Lignes directrices d'Akwé-Khon, la promotion des lignes directrices volontaires sur les EIE et les EES dans les aires marines et côtières : 3 x 10 K\$ en 2013 et 4 x 10 K\$ en 2014; déplacements du personnel : 15 K\$ en 2013 et 10 K\$ en 2014).</li></ul> <p><b>Livrables :</b> Capacité accrue aux niveaux national et infrarégional d'incorporer les questions relatives à la diversité biologique dans la planification ainsi que les études d'impact et des risques.</p> <p><b>4. Surveillance, indicateurs et 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique</b></p> <p><i>Les objectifs et les indicateurs sont appliqués aux niveaux national, régional et mondial, et soutiennent le processus décisionnel et la communication d'information relative à la diversité biologique</i></p> <p><b>Mandat :</b> Articles 7 et 14 de la Convention, décisions V/5 et VIII/23 (diversité biologique agricole), décision VI/7 B, décisions VII/8, VII/1 et VIII/19 (diversité biologique des forêts), VII/2, VIII/2 et recommandation XII/6 de l'Organe subsidiaire (diversité biologique des terres arides et subhumides), VII/4 et VIII/20 (diversité biologique des eaux intérieures), VII/5 et VIII/22 (diversité biologique marine et côtière, VII/27 (diversité biologique des montagnes), VIII/1 (diversité biologique des îles), VII/28 (aires protégées), VIII/5 (article 8 j) et dispositions connexes), VIII/7, VIII/14, IX/1 (diversité biologique agricole), IX/5 (diversité biologique des forêts), IX/7 (approche par écosystèmes), IX/9 (plan stratégique), IX/10 (Perspectives mondiales de la diversité biologique), IX/11 (ressources financières et mécanisme de financement), IX/13 (article 8j) et dispositions connexes), IX/15 (évaluation des écosystèmes en début de millénaire), IX/22 (Initiative taxonomique mondiale), X/2 (plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique), X/3 (stratégie de mobilisation des ressources), X/4 (3<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique), X/7 (buts et indicateurs), X/10 (rapports nationaux), X/17 (Stratégie mondiale pour la conservation des plantes), X/18 (communication, éducation et sensibilisation du public), X/19 (égalité des sexes), X/21 (engagement du secteur privé), X/22 (autorités locales), X/24 et X/25 (mécanisme de financement), X/28 (diversité biologique des eaux intérieures), X/29 (diversité biologique marine et côtière), X/30 (diversité biologique des montagnes), X/31 (aires protégées), X/32 (utilisation durable), X/33 (diversité biologique et changements climatiques), X/34 (diversité biologique agricole), X/35 (terres arides et subhumides), X/39 (Initiative taxonomique mondiale), X/42 (article 8j)); recommandations XV/1 (cadre des indicateurs du plan stratégique), XV/4 (espèces exotiques envahissantes), XVI/1 (efficacité de l'Organe subsidiaire et liens avec la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), XVI/2 (4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité</p>
--	--

	<p>biologique), XVI/3 (diversité biologique des îles), XVI/5 (diversité biologique marine et côtière), XVI/7 (REDD+), XVI/10 (Stratégie mondiale pour la conservation des plantes), XVI/11 (Initiative taxonomique mondiale), XVI/14 (mesures d'encouragement), XVI/15 (travaux de collaboration sur la diversité biologique et l'agriculture, les forêts, et la diversité biologique et la santé) de l'Organe subsidiaire, et les décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP.</p> <p><b>Importance pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique :</b> Tous les Objectifs d'Aichi</p> <p><b>Moyens/activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Appui aux pays dans le développement de systèmes de surveillance et d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et la mise en œuvre des SPANDB (deux ateliers infrarégionaux par année);</li><li>• Appui au développement d'indicateurs supplémentaires dans le cadre du Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique et communication par le truchement du Passeport d'Aichi et la 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique;</li><li>• Contribution au développement plus poussé d'un système mondial de surveillance de la diversité biologique par la participation au Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l'observation de la Terre;</li><li>• Préparation de la 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique conformément au plan et au budget présentés dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/3.</li></ul> <p><b>Livrables :</b> Mise sur pied et compréhension à grande échelle du cadre d'indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique; capacités accrues des Parties à communiquer les tendances relatives à la diversité biologique; amélioration de la communication des tendances par le truchement de mécanismes de communication établis et nouveaux.</p> <p><b>5. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes</b></p> <p>La Stratégie mondiale fournit un cadre utile pour harmoniser et rassembler divers programmes et initiatives dans le domaine de la conservation des plantes tant au niveau national que régional pour améliorer l'application de la Convention.</p> <p><b>Mandat :</b> Décisions V/10, VI/9 et VII/10; IX/3, X/17, décisions pertinentes qui relèvent des programmes de travail thématiques et de questions intersectorielles; recommandation XVI/10 de l'Organe subsidiaire</p> <p><b>Importance pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique :</b> La Stratégie mondiale actualisée pour la conservation des plantes est pleinement alignée sur le nouveau Plan stratégique de la Convention, et sa mise en œuvre dépend des moyens de mise en œuvre qui figurent dans le Plan stratégique même.</p> <p><b>Moyens/Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Administration et maintien d'un mécanisme de coordination souple pour la stratégie (financement d'une réunion par année en 2013 et 2014 : 25 K\$ en 2013 et 25 K\$ en 2014);</li><li>• Soutien à la formulation de stratégies et d'objectifs nationaux et/ou régionaux, et</li></ul>
--	--

	<p>aide aux Parties pour l'intégration des objectifs dans leurs stratégies, plans et programmes, compilation des études de cas et des informations;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité du programme;</li> <li>• Maintien et encouragement d'une collaboration accrue avec les organisations compétentes, notamment le Partenariat mondial pour la conservation des plantes;</li> <li>• Application du mémoire de coopération avec Botanic Gardens International;</li> <li>• Organisation des ateliers régionaux de renforcement des capacités et de formation sur la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et régional, autant que possible en liaison avec d'autres ateliers pertinents (ateliers infrarégionaux de renforcement des capacités : 120 K\$ en 2013 et 80 K\$ en 2014);</li> <li>• Examen à mi-mandat des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMCP actualisée, comprenant le sommaire à paraître dans la 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (80 K\$ pour les consultations);</li> <li>• Autres activités et matériel pour promouvoir la mise en œuvre de la SMCP (20 K\$ par année en 2013 et en 2014 pour la publication, et 20 K\$ par année en 2013 et en 2014 pour les déplacements).</li> </ul> <p><b>Livrables :</b> Sensibilisation accrue aux activités de la SMCP et participation à celles-ci; progrès en vue de la réalisation des objectifs de la nouvelle SMCP; meilleures capacités de surveillance.</p> <h2>6. Aires protégées</h2> <p>Le programme de travail sur les aires protégées garantit le développement de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées participatifs, écologiquement représentatifs et gérés de manière efficace, qui s'étendent le cas échéant au-delà des frontières nationales, s'intégrant dans d'autres occupations des sols et contribuant au bien-être humain. En soulignant le partage équitable des coûts et des avantages, en reconnaissant les divers types de gouvernance et en mettant en relief l'efficacité de la gestion et les multiples avantages, le programme de travail sur les aires protégées est le plan d'action mondial le plus exhaustif pour la mise en œuvre effective des aires protégées (de la désignation à la gestion continue et effective) et peut être considéré comme le cadre définitoire ou le « plan directeur » des aires protégées pour les décennies à venir. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont salué le programme de travail sur les aires protégées comme un des programmes de travail de la CDB le plus mis en œuvre. Étant donné que 11<sup>e</sup> Objectif d'Aichi englobe des éléments du programme de travail sur les aires protégées, la mise en œuvre du programme de travail contribue invariablement à la réalisation de l'objectif 11 et des autres objectifs.</p> <p><b>Mandat :</b> Article 8 de la Convention, décision II/9, annexe, paragraphe 13; décision III/12; annexe; paragraphe a) et paragraphe f); décision IV/15 paragraphe 6; décision IX/16; décision IV/4, annexe i), paragraphe 8 c); décision IV/5, annexe, paragraphe 1 et partie C, élément de programme 3; et décision IV/7, annexe, paragraphes 3 h) 17 et 52; décision VII/28, annexe; décision VIII/24, paragraphes 10, 12, 14, 28; décision IX/18, paragraphes A : 10, 15, 16, 17, 20, 22 B7; décision X/31, paragraphes 7, 36, 37 et futures décisions de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP.</p> <p><b>Importance pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les</b></p>
--	---

	<p><b>Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> 1, 2, 5, 10, 11, 12, 14, 15 et 20</p> <p><b>Moyens/Activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Élaboration du matériel de soutien technique, tel que des trousseaux d'outils, des lignes directrices sur les meilleures pratiques et des modules d'apprentissage en ligne et des cours en ligne;</li><li>• Interaction importante avec le milieu des aires protégées à l'échelle mondiale, notamment la Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN, le programme mondial des aires protégées de l'IUCN, les principales ONG du milieu des affaires et les organisations non gouvernementales, les communautés autochtones et locales, les organisations universitaires et de recherche, les entreprises, l'industrie et les fondations philanthropiques, les gouvernements, les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour renforcer le groupe d'amis du programme de travail sur les aires protégées;</li><li>• Maintien d'une voie de communication rigoureuse avec les correspondants nationaux des aires protégées aux fins du développement d'un réseau spécialisé, par la communication d'information sur les nouveaux outils et les possibilités de financement;</li><li>• Organisation de réseaux régionaux et infrarégionaux de soutien technique en appui à la mise en œuvre aux niveaux national, infrarégional et régional;</li><li>• Organisation d'ateliers infrarégionaux et régionaux avec un plan d'action ciblé de renforcement des capacités, l'inclusion et la coordination d'un appui technique et des ressources financières disponibles pour la mise en œuvre sur le terrain;</li><li>• Interaction avec les donateurs afin de mobiliser des ressources pour les activités de renforcement des capacités, et de solliciter leur participation au LifeWeb et surveiller le fonctionnement de LifeWeb;</li><li>• Coordination et communication visant à resserrer les synergies avec les conventions régionales et mondiales ainsi que les politiques et stratégies nationales de mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées;</li><li>• Diffusion des valeurs et des avantages des aires protégées ainsi que des avantages de la mise en œuvre effective du programme de travail sur les aires protégées pour les économies nationales, la santé publique, la préservation des valeurs culturelles, le développement durable, la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, la réalisation du 11<sup>e</sup> Objectif d'Aichi et autres objectifs apparentés, et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, afin de promouvoir la compréhension parmi les décideurs des secteurs clés à tous les niveaux de gouvernement et les autres parties prenantes.</li></ul> <p><b>Livrables :</b> Des réseaux régionaux de soutien technique dirigés par les agences régionales; des modules d'apprentissage en ligne et autres outils et ressources pour la mise en œuvre; le soutien ciblé pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux; le développement et la conservation, d'ici à 2020, de systèmes d'aires protégées terrestres et marins nationaux et régionaux écologiquement représentatifs et gérés de manière efficace (y compris des zones de conservation communautaire) grâce à une mise en œuvre efficace sur le terrain.</p> <p><b>7. Restauration des écosystèmes</b></p>
--	---

<p><b>Mandat :</b> Articles 8 f), h), 9 c) et 14 de la Convention, décisions pertinentes des programmes de travail thématiques, aires protégées, diversité biologique et changements climatiques, SMCP, utilisation durable, approche par écosystème, Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, Perspectives mondiales de la diversité biologique, et décisions de 11<sup>e</sup> réunion de la CdP sur la restauration des écosystèmes (recommandation XV/2 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques).</p> <p><b>Importance pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :</b> 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14 et 15</p> <p><b>Moyens/activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement du matériel de soutien technique tel que des trousseaux d'outils, des lignes directrices sur les meilleures pratiques, des modules d'apprentissage électronique et des cours en ligne;</li><li>• Des interactions poussées avec la Society for Ecological Restoration, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le World Resources Institute, le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers, l'Organisation internationale des bois tropicaux et autres organisations compétentes et organisations non gouvernementales, les communautés autochtones et locales, les organisations universitaires et de recherche, le secteur privé, l'industrie et les fondations philanthropiques, les gouvernements, et les donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue d'appuyer la restauration des écosystèmes;</li><li>• Maintien des voies de communication avec les correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique afin de leur fournir de l'information sur les nouveaux outils et les occasions de financement;</li><li>• Organisation des réseaux de soutien technique régionaux et infrarégionaux afin d'appuyer la mise en œuvre aux niveaux national, infrarégional et régional;</li><li>• Organisation des ateliers régionaux et infrarégionaux dans le but exprès de renforcer les capacités, notamment en coordonnant le soutien technique et le financement disponible pour la mise en œuvre sur le terrain;</li><li>• Interaction avec les communautés donatrices dans le cadre d'activités de renforcement des capacités;</li><li>• Coordination et communication afin de renforcer les synergies entre la Convention sur la Diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Ramsar sur les terres humides et autres accords multilatéraux sur l'environnement, dans le but d'améliorer et d'harmoniser les efforts pour restaurer les écosystèmes et éviter le dédoublement.</li></ul> <p><b>Livrables :</b> Réseaux régionaux de soutien technique dirigés par les agences principales régionales; modules d'apprentissage électronique et autres ressources et outils pour la mise en œuvre; soutien ciblé aux fins de mise en œuvre de projets de restauration et réalisation des 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Objectifs d'Aichi d'ici à 2020.</p>	<p><b>8. Évaluation scientifique</b></p> <p><b>Mandat:</b> Articles 7, 25, paragraphe 2, et annexe 1 de la Convention; toutes les décisions sur les programmes de travail thématiques et les zones protégées ainsi que sur</p>
--	--

	<p>l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, les rapports nationaux, le Plan stratégique et les Perspectives mondiales de la diversité biologique; les décisions de l'Organe subsidiaire sur l'efficacité et la collaboration avec la Plate-forme intergouvernementale sur la diversité biologique et les services écosystémiques.</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique :</b> Tous les Objectifs d'Aichi.</p> <p><b>Moyens/Activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement d'une collaboration effective et productive entre le l'Organe subsidiaire/Convention sur la diversité biologique et la Plate-forme intergouvernementale sur la diversité biologique et les services écosystémiques (20 K\$ en 2013 et en 2014 pour les déplacements du personnel);</li><li>• Appui aux évaluations scientifiques d'intérêt pour la diversité biologique conformément aux décisions de la CdP et à d'autres processus, et participation à ceux-ci (60 K\$ en 2013 et en 2014 pour les ateliers de renforcement des capacités pour l'évaluation scientifique).</li></ul> <p><b>Livrables:</b> Capacité effective et ponctuelle d'évaluation scientifique pour soutenir l'application de la CDB; augmentation des capacités d'évaluation scientifique au niveau national.</p> <p><b>9. Diversité biologique et changements climatiques</b></p> <p>La question thématique sur la diversité biologique et les changements climatiques vise à favoriser la synergie des activités de lutte contre les changements climatiques, les activités de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, de même que l'intégration de la diversité biologique à tous les programmes, plan et politiques nationales sur les changements climatiques, et le développement d'outils pour la mise en œuvre des activités de conservation de la diversité biologique contribuant à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.</p> <p><b>Mandat :</b> Décisions VII/5, VIII/30, IX/16, X/33 et recommandations XVI/8 et XVI/9.</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique :</b> 10<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Objectifs d'Aichi</p> <p><b>Moyens/Activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Établissement des ateliers et des activités pertinents dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les conséquences, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques et les plans nationaux d'adaptation, et diffusion de cette information par le truchement du mécanisme de centre d'échange de la Convention et autres moyens, afin d'améliorer la mise en commun des connaissances sur les approches fondées sur les écosystèmes (temps du personnel : 3 semaines pour le personnel P, 4 semaines pour le personnel G, déplacements, 5 K\$);</li><li>• Détermination des moyens d'améliorer l'interopérabilité des bases de données gérées par les deux Secrétariats, afin d'améliorer la coopération entre les approches fondées sur des écosystèmes, surtout dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux changements climatiques (temps du personnel : 3 semaines pour le personnel P, 1 semaine pour le personnel G);</li><li>• Encouragement des activités éducatives sur la synergie entre les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification, ainsi que leurs liens avec les moyens de subsistance et le développement par le truchement du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 4 semaines pour le personnel G,</li></ul>
--	--

	<p>consultation : 5 K\$, publication : 5 K \$);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des organisations et des programmes participant à la modélisation des changements climatiques et des études sur la modélisation permanente de la diversité biologique, des scénarios et des initiatives de gestion de données (temps du personnel : 3 semaines pour le personnel P, 2 semaines pour le personnel G);</li> <li>• Communication des rapports sur la géo-ingénierie et la diversité biologique aux secrétariats des traités et des organisations concernés (temps du personnel : 1 semaine pour le personnel P, 1 semaine pour le personnel G, déplacements : 10 K\$);</li> <li>• Collecte de l'information communiquée par les Parties, dont il est question à la décision X/33, paragraphe 8 w), et mise à disposition de celle-ci par le truchement du mécanisme de centre d'échange (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 4 semaines pour le personnel G);</li> <li>• Invitation au GIEC d'inclure un examen approfondi de la diversité biologique lors de l'évaluation de la géo-ongénierie dans son cinquième rapport d'évaluation (temps du personnel : 1 semaine pour le personnel P, 1 semaine pour le personnel G);</li> <li>• Préparation d'une mise à jour des conséquences possibles des techniques de géo-ingénierie sur la diversité biologique et le cadre de réglementation de la géo-ingénierie relative à la diversité biologique d'intérêt pour la Convention sur la diversité biologique (temps du personnel : 6 semaines pour le personnel P, 6 semaines pour le personnel G, consultant : 20 K\$, publication : 5 K\$);</li> <li>• Préparation d'un survol des points de vue supplémentaires des communautés autochtones et locales [et autres parties prenantes] sur les conséquences possibles de la géo-ingénierie sur la diversité biologique et les conséquences sociales, économiques et culturelles connexes, en tenant compte des questions liées à la représentation des sexes (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 3 semaines pour le personnel G, consultant : 10 K\$, atelier : 60 K\$, publication : 5 K\$);</li> <li>• Soutien aux Parties et aux organisations et processus, selon qu'il convient, dans la conception et la mise en œuvre des approches fondées sur les écosystèmes pour l'atténuation et l'adaptation, lorsque celles-ci touchent la diversité biologique (temps du personnel : 8 semaines pour le personnel P, 8 semaines pour les employés G, atelier : 80 K, déplacements : 20 K\$, publication : 5 K\$);</li> <li>• Réunion des points de vue actuels et supplémentaires et des études de cas des Parties sur l'intégration de la diversité biologique aux activités liées aux changements climatiques (temps du personnel : 3 semaines pour le personnel P, 3 semaines pour le personnel G, consultant : 10 K\$);</li> <li>• Développement des outils pour évaluer et diminuer les conséquences négatives des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci sur les activités liées à la diversité biologique (temps du personnel : 6 semaines pour le personnel P, 6 semaines pour le personnel G, consultant : 10 K\$).</li> </ul> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussions et collaboration avec la Convention de Rio et la réunion du groupe mixte de liaison afin de recenser les ateliers et les activités permanents du programme de travail de Nairobi et examiner les moyens d'accroître l'interopérabilité des bases de données;</li> <li>• Publication et diffusion (y compris par les méthodes en ligne) relatives aux activités éducatives sur la synergie des changements climatiques, de la diversité biologique et la désertification;</li> <li>• Utilisation du mécanisme de centre d'échange afin d'échanger des informations sur</li> </ul>
--	---

	<p>la modélisation des changements climatiques et la modélisation permanente de la diversité biologique, les scénarios et les initiatives de gestion des données;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Participation du personnel de la CDB aux réunions des organisations compétentes afin de communiquer les rapports sur la géo-ingénierie et la diversité biologique;</li><li>• Compilation de l'information sur la géo-ingénierie;</li><li>• Mise à jour et publication des rapports sur la géo-ingénierie;</li><li>• Atelier visant à recueillir les points de vue des communautés autochtones et locales sur les conséquences possibles de la diversité biologique;</li><li>• Atelier sur les approches fondées sur les écosystèmes aux fins d'atténuation et d'adaptation, et publication des résultats;</li><li>• Interopérabilité des bases de données existantes sur l'intégration de la diversité biologique aux activités liées aux changements climatiques;</li><li>• Outils développés afin d'évaluer et de réduire les conséquences négatives des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci sur la diversité biologique.</li></ul>
	<p><b>10. Utilisation durable de la diversité biologique</b></p> <p><i>Demande au Secrétaire exécutif</i></p> <p><b>Mandat :</b> Recommandation XV/6 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du plan stratégique :</b> But stratégique A, objectifs 3 et 4; but stratégique B, objectifs 5 et 7, et but stratégique E, objectif 18.</p> <p><b>Moyens/activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Appui aux projets de renforcement des capacités de gestion de la vie sauvage aux fins d'utilisation coutumière durable, avec la participation pleine et active des communautés autochtones et locales (réunions : 300 K\$), déplacements du personnel/indemnité journalière de subsistance : 60 K\$, communications/publication : 60 K\$, consultation : 40 K\$, personnel à court terme : 10 K\$ (temps du personnel : 12 semaines pour le personnel P, 12 semaines pour le personnel SG);</li><li>• Développement plus poussé des liens entre les travaux relatifs à l'article 10 c) de la Convention et l'utilisation coutumière durable de la viande de brousse (réunion : 60 K\$, communications/publication : 10 K\$, consultation : 10 K\$, personnel à court terme : 10 K\$ (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 4 semaines pour le personnel SG));</li><li>• Facilitation des échanges d'information et d'expériences sur la gestion durable de la vie sauvage (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 4 semaines pour le personnel SG).</li></ul> <p><b>Livrables</b></p> <p>3 ateliers infrarégionaux de renforcement des capacités et produits de communication sur l'utilisation coutumière durable de la viande de brousse, cahiers techniques et autres produits de communication, y compris des webinaires sur la gestion durable de la vie sauvage.</p> <p><b>1. Santé humaine et diversité biologique</b></p> <p><i>1) Demandes au Secrétaire exécutif</i></p>

	<p><b>Mandat :</b> Décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP découlant de la recommandation XVI/15 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du plan stratégique :</b> But stratégique A, objectifs 1, 2 et 4; but stratégique B, objectifs 5, 6, 7, 8, 9 et 10; but stratégique C, objectifs 11, 12 et 13; but stratégique D, objectifs 14, 15 et 16, et but stratégique E, objectifs 17, 18 et 19.</p> <p><b>Moyens/activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un programme de travail mixte et mise sur pied d'un groupe de liaison spécial avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et autres organisations et initiatives compétentes afin de soutenir la contribution que le Plan stratégique pour la diversité biologique peut faire à la réalisation des objectifs pour la santé humaine (réunions : 60 K\$, déplacements du personnel /indemnité journalière de subsistance : 10 K\$, consultations : 30 K\$, personnel à court terme : 10 K\$ (temps du personnel : 25 semaines pour le personnel P, 20 semaines pour le personnel SG);</li> <li>• Contribution au développement plus poussé d'indicateurs pouvant être d'intérêt pour les liens entre la diversité biologique et la santé humaine, en collaboration avec les organisations compétentes et selon les points de vue des Parties, et encouragement des Parties, des autres gouvernements et des parties prenantes concernées à les utiliser (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 2 semaines pour le personnel SG);</li> <li>• Maintien de la présentation d'ateliers de renforcement des capacités en collaboration avec l'OMS et les organisations partenaires, afin de : a) hausser le niveau de conscientisation au lien d'interdépendance entre la santé humaine et la diversité biologique et 2) aider les Parties à collaborer avec les secteurs nationaux de la santé pour intégrer les questions liées à la diversité biologique aux stratégies et programmes nationaux de la santé (ateliers : 4 x 80 K\$ = 320 K\$; déplacements du personnel/indemnité journalière de subsistance : 30 K\$, communications/publication : 10 K\$, consultations : 20 K\$, personnel à court terme : 30 K\$, préparation et impression des rapports : 20 K\$ (temps du personnel : 40 semaines pour le personnel P, 40 semaines pour le personnel SG);</li> <li>• Promotion des liens d'interdépendance entre la santé humaine et la diversité biologique (communications/publications : 40 K\$; consultations : 30 K\$; personnel à court terme : 20 K\$; déplacements du personnel/indemnité journalière de subsistance : 10 K\$ (temps du personnel : 20 semaines pour le personnel P, 10 semaines pour le personnel SG);</li> <li>• Collecte d'information sur les activités de collaboration et de mise en oeuvre dans le secteur de la santé par les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, et rapport à cet effet à la 12<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties (temps du personnel : 4 semaines pour le personnel P, 6 semaines pour le personnel SG).</li> </ul> <p><b>Livrables :</b></p> <p>Orientation technique (cahier technique ou support semblable dans les langues des Nations Unies accompagné d'une présentation Powerpoint et d'une brochure), conseils et soutien aux Parties pour la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (rapports des réunions du groupe de liaison et rapports des ateliers régionaux de renforcement des capacités) et autres produits de communication (apprentissage</p>
--	---

	électronique, études de cas, webinaires, etc.) sur la santé humaine et la diversité biologique. Programme de travail mixte avec l'OMH, avec la participation d'autres organisations et initiatives concernées.
<i>Postes approuvés</i>	P-4 ITM/conservation des espèces exotiques envahissantes; P-4 conservation in-situ/ex-situ/aires protégées/diversité biologique des montagnes; P-4 évaluations scientifiques et techniques ( <i>à promouvoir à la catégorie P-5</i> ); les « espèces migratrices » et les changements climatiques relèvent du responsable du programme pour les terres arides et subhumides. L'approche par écosystème relève du P-4 pour la diversité biologique marine et côtière et la diversité biologique; G-6 assistant de programme
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b></p> <p><b>Total: 2013- 2014 : 8 961 500 \$</b></p> <p><u>Personnel</u></p> <p><b>2013-2014 :</b> 1 217 500 \$ (403,9 K\$(P4) santé; 262,5 K\$ (P2) REDD+; 262,5 K\$ (P2) surveillance, indicateurs et 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique; 4,3K\$ (SG) surveillance, indicateurs et 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique; 144 K\$ (SG) aires protégées)</p> <p><u>Personnel/assistance temporaire</u></p> <p><b>2013-2014 :</b> 90 000 \$ (60 K\$ santé, 20 K\$ utilisation durable, REDD+ 10 K\$)</p> <p><u>Consultants</u></p> <p><b>2013-2014 :</b> 989 000 \$ (60 K\$ aires protégées, 55 K\$ changements climatiques, 80 K\$ utilisation durable, 69 K\$ espèces exotiques envahissantes, 80 K\$ santé, 430 K\$ surveillance, indicateurs et 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, 80 K\$ SMCP, 25 K\$ ITM)</p> <p><u>Réunions</u></p> <p><b>2013-2014 :</b> 605 000 \$ (60 K\$ aires protégées, 60 K\$ santé, 60 K\$ utilisation durable, 75 K\$ surveillance, indicateurs et 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique, 50 K\$ Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 60 K\$ restauration des écosystèmes, 240 K\$ espèces exotiques envahissantes)</p> <p><u>Ateliers régionaux</u></p> <p><b>2013-2014 :</b> 3 870 000 \$ (1 000 K\$ aires protégées, 80 K\$ évaluations scientifiques, 200 K\$ Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 470 K\$ Initiative taxonomique mondiale, 130 K\$ changements climatiques, 320 K\$ santé, 300 K\$ utilisation durable, 300 K\$ REDD+, 70 K\$ évaluation des impacts, 1 000 K\$ restauration des écosystèmes)</p> <p><u>Voyages du personnel</u></p> <p><b>2013-2014 :</b> 450 000 \$ (30 K\$ aires protégées, 35 K\$ changements climatiques, 60 K\$ utilisation durable 40 K\$ évaluations scientifiques; 20K\$ espèces exotiques envahissantes, 50 K\$ santé, 100 K\$ REDD+, 25 K\$ évaluation des impacts, 40 K\$ Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 20 K\$ Initiative taxonomique mondiale, 30 K\$ restauration des écosystèmes)</p> <p><u>Publications/ préparation des rapports/impression</u></p> <p><b>2013-2014 :</b> 450 000 \$</p>

	(20 K\$ changements climatiques, 100 K\$ utilisation durable, 360 K\$ surveillance, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, 40 K\$ Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 415 K\$ espèces exotiques envahissantes, 70 K\$ santé, 70 K\$ REDD+, 600 K\$ aires protégées, 5 K\$ Initiative taxonomique mondiale, 60 K\$ restauration des écosystèmes)
--	--

### *C. Questions sociales, économiques et juridiques*

#### *a) Gestion globale*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gestion des programmes de travail sur les questions sociales, économiques et juridiques ainsi que l'unité qui en est chargée; coordination de l'appui destiné aux organes concernés de la Convention; service de secrétariat aux réunions des groupes de travail et des groupes d'experts; représentation externe; coopération avec les organisations des Nations Unies et autres organisations internationales compétentes; recensement des questions émergentes qui relèvent du programme; offre de conseils et d'un appui juridiques; surveillance de l'exécution de l'accord du gouvernement hôte entre la Convention et le gouvernement du Canada et le mémoire d'entente avec la province de Québec, ainsi que les questions juridiques et administratives entre le PNUE et le Secrétariat de la CDB.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1) Les réunions de la Conférence des Parties, du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya, du Groupe de travail spécial sur l'article 8 j), ainsi que les ateliers et réunions d'experts sur l'accès et le partage des avantages, les mesures d'encouragement, le transfert de technologie, le tourisme, l'utilisation durable, l'article 8 j), ainsi que la responsabilité et la réparation reçoivent l'appui et la documentation nécessaires pour en assurer un fonctionnement efficace et normal.</i></p> <p><b>Moyens :</b> Supervision et direction des travaux de la division; prestation du service de secrétaire lors des réunions; supervision de la préparation de la documentation; participation à la planification des sessions; coordination des contributions d'autres programmes; assistance afin d'assurer le service de secrétariat aux réunions; offre d'avis sur des sujets spécifiques aux présidents et mobilisation des équipes afin de fournir des services de secrétariat et un soutien de fond aux présidents et autres membres élus des bureaux, en particulier durant les sessions et les consultations.</p> <p><i>2) Questions juridiques concernant le fonctionnement du Secrétariat, y compris les dispositions prises par le pays hôte et autres questions selon que de besoin</i></p> <p><b>Moyens :</b> Offre des juridiques appropriés sur les questions liées aux activités du Secrétariat, ainsi que le fonctionnement/l'application de la Convention et de ses Protocoles; examen de questions juridiques pertinentes, préparation de mémoires et d'avis juridiques, et fourniture des avis juridiques et de l'appui juridique nécessaires.</p>
<i>Postes approuvés</i>	Administrateur général (D-1); G-5 secrétaire
<i>Ressources nécessaires</i>	<p>1. Dépenses de personnel :            2013 : 2 074 800 \$      2014 : 2 420 000 \$</p> <p>2. Consultants :            2013 : 20 000 \$      2014 : 20 000 \$</p> <p>3. Réunions du Bureau du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya</p>

	2013 : 35 000 \$	2014 : 35 000 \$
4. Réunion sur l'article 8j)		
	2013 : 340 000 \$	2014 : 0 \$
5. 3 <sup>e</sup> réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya/1 <sup>re</sup> réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties		
	2013 : 450 000 \$	2014 : 450 000 \$
6. Voyages officiels :		
	2013 : 60 000 \$	2014 : 60 000 \$
7. Assistance temporaire et temps supplémentaire		
	2013 : 20 000 \$	2014 : 20 000 \$

b) *Aperçu des programmes de travail sur les questions sociales, économiques et juridiques (moyens génériques et livrables)*

<p><i>Résultats escomptés<sup>3</sup> (les questions sociales, économiques et juridiques dans leur ensemble)</i></p>	<p><b>Moyens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et diffusion d'informations, notamment par le truchement du mécanisme de centre d'échange;</li> <li>• Examen des rapports nationaux pour en tirer les informations pertinentes;</li> <li>• Compilation et synthèse d'informations de Parties, de gouvernements et d'organisations régionales et internationales;</li> <li>• Préparation de la documentation de base pertinente pour les réunions;</li> <li>• Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, les gouvernements et autres parties prenantes sur les faits nouveaux pertinents et l'apport de contributions pertinentes à d'autres instances;</li> <li>• Tenue à jour du fichier d'experts;</li> <li>• Compilation d'études de cas, de pratiques modèles et d'autres informations pertinentes;</li> <li>• Gestion de consultants pour la préparation d'études s'il y a lieu;</li> <li>• Avis au personnel concerné;</li> <li>• Contributions à la documentation pertinente;</li> <li>• Offre de conseils et de soutien juridiques.</li> </ul> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de synthèses et analyses;</li> <li>• Rapports et documents analytiques; informations compilées et diffusées par le truchement du mécanisme du Centre d'échange et par d'autres moyens;</li> <li>• Conseils et soutien juridiques.</li> </ul>
--	--

c) *Avis et conseils juridiques*

<p><i>Aperçu des responsabilités</i></p>	<p>Offre d'avis et de soutien juridiques sur les questions liées au fonctionnement/à l'application de la Convention et de ses Protocoles; offre d'avis juridiques au Secrétariat concernant, entre autres, i) les règles, procédures et pratiques des Nations</p>
--	---

<sup>3</sup> Note. Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections c) à j) ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats.

/...

	Unies, ii) les contrats et autres arrangements et iii) les questions liées au centre documentaire; examen des questions juridiques, préparation des mémoires et des opinions juridiques, et offre de tout autre conseil ou appui au besoin.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Offre d'avis et de soutien juridiques.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Articles 1-42 (et annexes) de la Convention; article 31 du Protocole de Cartagena; article 28 du Protocole de Nagoya; décisions X/1, X/23, X/5, X/9, X/11, X/14, X/29, X/45 de la CdP</p> <p><b>Moyens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'avis et de soutien juridiques aux organes de la Convention et ses Protocoles;</li> <li>• Organisation et appui aux réunions convoquées en vertu de la Convention et ses Protocoles;</li> <li>• Offre d'avis et de soutien juridiques au Secrétariat;</li> <li>• Réalisation de recherches et d'analyses juridiques;</li> <li>• Examen et suggestion de retrait de décisions et d'éléments de décision de la CdP;</li> <li>• Accélération des initiatives de renforcement des capacités avec les partenaires sur le niveau de préparation juridique pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.</li> </ul> <p><b>Livrables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et soutien juridiques offerts à la Convention et ses Protocoles;</li> <li>• Réunions organisées et appuyées en vertu de la Convention et ses Protocoles;</li> <li>• Avis et soutien juridiques fournis au Secrétariat;</li> <li>• Recherches et analyses juridiques entreprises;</li> <li>• Décision et éléments de décision de la CdP examinés et retirés;</li> <li>• Accélération des initiatives de renforcement des capacités avec les partenaires ayant abouti à la création d'outils et de lignes directrices venant appuyer le niveau de préparation juridique en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.</li> </ul>
<i>Postes approuvés</i>	P-5, conseiller juridique principal (partagé à 15 pour cent avec le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques) G-6, assistant de programme, affaires juridiques (50 p. cent)

d) *Examen et retrait des décisions de la CdP*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Mise à exécution des décisions de la CdP relatives à l'examen et au retrait de ses décisions.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Un ensemble de décisions actualisées est adopté pour chaque thème.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Décisions V/20, VI/27B, VII/33 et VIII/10 et IX/29 de la CdP</p> <p><b>Moyens :</b> Examen de l'exécution des décisions de la CdP; propositions à la Conférence des Parties concernant le retrait de (d'éléments de) décisions dans des domaines spécifiques.</p>
<i>Ressources</i>	Aucune

<i>extérieures au budget de base</i>	
--------------------------------------	--

**Coopération scientifique et technique, et transfert de technologie**

<i>Aperçu des responsabilités</i>	<p>Facilitation et encouragement d'une coopération scientifique et technologique, et un transfert de technologie accrus (articles 16 et 18 de la Convention, 19<sup>e</sup> Objectif d'Aichi).</p> <p><b>Mandat :</b> Articles 16 à 18 de la Convention, 19<sup>e</sup> Objectif d'Aichi, décision prévue de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP.</p>
<i>Résultats escomptés</i>	<p>1. Mise sur pied un réseau de renforcement des capacités formé de centres d'excellence nationaux et régionaux en diversité biologique dans le but de développer une approche cohérente, conséquente et coordonnée en matière de coopération scientifique et technique, y compris un transfert de technologie plus efficace d'intérêt pour la Convention.</p> <p><b>Moyens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de liens et coordination du travail avec les organisations et initiatives nationales et régionales compétentes, développement des réseaux existants tels que le consortium des partenaires scientifiques du GCRAI;</li> <li>• Développement d'initiatives thématiques, régionales ou infrarégionales pilotes en vue d'une coopération technique et scientifique accrue, en collaboration avec le réseau.</li> </ul> <p><b>Résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau de renforcement des capacités est mis sur pied et tient lieu de cadre ciblé pour une coopération scientifique et technologique améliorée, y compris l'offre d'un soutien technique et de solutions sur mesures afin de répondre aux besoins des Parties.</li> </ul>
	<p>2. Amélioration du site Web de la Convention, en tant qu'étape importante du mécanisme de centre d'échange de la Convention, afin d'appuyer et d'encourager plus efficacement la coopération scientifique et technologique et le transfert des technologies pertinentes.</p> <p><b>Mandat :</b> Articles 16, 17 et 18 de la Convention, 19<sup>e</sup> Objectif d'Aichi, décision prévue de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Moyens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation et mise à disposition des connaissances, des expériences et de l'information sur les technologies d'intérêt pour la diversité biologique et des activités connexes qui appuient, facilitent et réglementent ou encouragent le transfert de technologie et la coopération scientifique et technologique d'intérêt</li> </ul>

	<p>pour la Convention, y compris les études de cas, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, de manière systématique et opportune, en collaboration avec le réseau régional et les centres d'excellence nationaux dont il est question ci-dessus, et en tenant compte de leur contribution;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coopération avec le personnel concerné du Secrétariat, les correspondants nationaux du mécanisme de centre d'échange, le comité consultatif informel et les organisations et initiatives compétentes aux niveaux national et international, afin d'exploiter la synergie possible des méthodes et mécanismes de mise sur pied du mécanisme de centre d'échange en tant que passerelle internationale pour les échanges d'information internationaux et la promotion de la coopération scientifique et technologique.</li></ul> <p><b>Résultats :</b></p> <p>Amélioration plus poussée et gestion efficace du mécanisme de centre d'échange en tant que passerelle centrale pour un échange d'information pertinente et la promotion de la coopération scientifique et technologique.</p>
	<p>3. Prestation d'un soutien technique et technologique sur mesure en répondant aux évaluations des besoins technologiques présentées par les Parties et autres demandes d'information technique et technologique.</p> <p><b>Moyens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation de l'information compilée en lien étroit avec le réseau, réalisation, s'il convient, du jumelage, de l'accélération ou de la facilitation des partenariats de coopération scientifique et technique, et du transfert de technologie, y compris, selon qu'il convient, le développement de projets pilotes thématiques et régionaux ou infrarégionaux;</li><li>• Organisation, si possible et selon qu'il convient, des événements de jumelage de transfert de technologie et de coopération scientifique et technologique, en marge des principales réunions de la CDB ou dans le cadre d'événements de jumelage existants;</li><li>• Préparation des comptes rendus des plus récentes informations techniques et technologiques, notamment les technologies vendues, et leur diffusion dans des bulletins et par des moyens non électroniques.</li></ul> <p><b>Résultats :</b></p> <p>Offre d'un soutien efficace ressemblant à ce qui précède.</p>
	<p>4. Appui aux méthodes d'évaluer les besoins technologies utilisées par les pays, notamment en développant une orientation volontaire</p> <p><b>Moyens :</b> Analyse, en coopération avec le réseau et les experts compétents, des méthodes existantes d'évaluer les besoins, recensement des besoins d'adaptation afin de respecter la Convention et préparation d'un projet de méthode d'évaluation des</p>

	<p>besoins technologiques.</p> <p><b>Résultats :</b> Développement et mise à disposition d'une méthode d'évaluation des besoins.</p>
Postes approuvés	<p>P-4 responsable de programme (économiste) (30 p. cent)</p> <p>Le transfert de technologie relève de l'économiste P4.</p>
Nouveaux postes	
Ressources extérieures au budget de base	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b></p> <p><b>2013-2014</b></p> <p>Coûts de personnel : 331 900 \$US, responsable de programme P3</p> <p>Consultations : coopération scientifique et technologique : 40 000 \$</p> <p>Déplacements du personnel : 20 000 \$</p> <p>Atelier régional : 50 000 \$</p> <p>Publication : 10 000 \$</p>

#### Mesures économiques, commerciales et d'encouragement

Aperçu des responsabilités	<p>Contribution à l'application des décisions pertinentes de la CdP sur les mesures d'encouragement, le commerce et d'autres aspects économiques d'intérêt pour la réalisation des objectifs de la Convention (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Objectifs d'Aichi).</p> <p>Mandat : Article 11 de la Convention; 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Objectifs d'Aichi; décisions V/15; VI/15; VII/18; VIII/25, VIII/26, IX/6, X/44; décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP.</p>
Résultats escomptés	<p>1) Mise en œuvre améliorée des outils d'établissement de la valeur et des mesures d'encouragement, plus particulièrement à l'échelle nationale.</p> <p>Moyens : Soutien aux travaux sur les mesures d'encouragement relevant de la Convention, notamment en continuant à organiser des ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités pour l'établissement de la valeur et les mesures d'encouragement; accélération des activités pertinentes et du soutien par les organisations et initiatives internationales compétentes, comme prévu dans les décisions de la CdP.</p> <p>Résultats : Ateliers régionaux et matériel connexe, rapports techniques et analyses sur les mesures d'encouragement, base de données et trousse d'outils, notamment les bonnes pratiques et les enseignements tirés sur les mesures d'encouragement.</p>

/...

	<p>2) Le travail sur l'établissement de la valeur et les mesures d'encouragement est intégré aux programmes thématiques et aux programmes sur d'autres questions intersectorielles.</p> <p>Moyens : Conseils de nature économique aux Parties, au Secrétaire exécutif et au personnel sur la conception et la mise en oeuvre de différentes mesures d'encouragement; contribution aux travaux pertinents (en mettant l'accent sur, entre autres, les liens entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable et l'atténuation de la pauvreté, l'établissement de la valeur de la diversité biologique et l'utilisation des mesures d'encouragement aux fins d'intégration des questions liées à la diversité biologique aux questions intersectorielles).</p> <p>Résultats : Les méthodes pertinentes, bonnes pratiques et enseignements tirés sur l'établissement de la valeur et les mesures d'encouragement sont reproduits avec exactitude dans les livrables des programmes de travail thématiques et les programmes sur d'autres questions intersectorielles.</p>
	<p>3) Les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et le commerce international et la finance sont examinés au moyen de liaisons efficaces avec les organisations compétentes; les synergies avec les organisations/accords internationaux mettant l'accent sur les politiques économiques sont réalisées; les synergies possibles liées aux aspects économiques de la mise en œuvre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement sont exploitées.</p> <p>Moyens : Analyse des relations entre la libéralisation du commerce, la diversité biologique et la prévention des risques biotechnologiques, et les relations entre les dispositions du système commercial multilatéral et les objectifs et mécanismes envisagés dans le cadre de la Convention; liaisons et coopération avec les organisations compétentes (dont l'OCDE, la CNUCED, le SEC-PNUE, l'OMC) et les accords multilatéraux sur l'environnement (dont la CITES, Ramsar, CCNUCC) afin de découvrir les synergies possibles et les possibilités de soutien mutuel entre les objectifs de la Convention et les politiques commerciales, et la promotion de ces synergies sur les tribunes pertinentes; la diffusion d'information pertinente et l'offre d'expertise d'intérêt pour d'autres programmes.</p>
Postes approuvés	P-4 responsable de programme (économiste) (70 p. cent) G-7 assistant de programme (100 p. cent).
Ressources extérieures au budget de base	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b></p> <p><b>2013-2014</b></p> <p>Consultations : 30 000 \$</p> <p>Déplacements du personnel 20 000 \$</p> <p>Ateliers régionaux et infrarégionaux : 450 000 \$</p>

	Publication : 5 000 \$
--	------------------------

### Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages

#### a) Gestion globale

Aperçu des responsabilités	Mise en œuvre du programme de travail dans le cadre du Protocole sur l'accès et le partage des avantages (16 <sup>e</sup> objectif d'Aichi)
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat : Protocole sur l'accès et le partage des avantages; articles 1, 15, 16 et 19 de la Convention; décisions II/4, II/11, III/15, III/16, III/17, IV/8, V/26, VI/24, VII/19, VIII/4, IX/12, X/1 et décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP;</li> <li>• Moyens : Supervision, gestion et direction des travaux de l'unité; prestation des services de secrétariat pour la réunion; supervision de la préparation de la documentation; participation à la planification des sessions; coordination de la contribution des autres programmes; prestation des service aux réunions; offre d'avis sur des sujets précis aux présidents et aux équipes de mobilisation, afin d'assurer un appui important et un service de secrétariat aux présidents et aux responsables élus, surtout durant les sessions et les consultations.</li> </ul>

#### b) Protocole sur l'accès et le partage des avantages

Aperçu des responsabilités	Mise en œuvre du programme de travail dans le cadre du Protocole sur l'accès et le partage des avantages (16 <sup>e</sup> objectif d'Aichi)
Résultats escomptés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion et facilitation de la mise en œuvre effective du Protocole sur l'accès et le partage des avantages;</li> <li>• Mandat : Protocole sur l'accès et le partage des avantages; articles 1, 15, 16 et 19 de la Convention; décisions II/4, II/11, III/15, III/16, III/17, IV/8, V/26, VI/24, VII/19, VIII/4, IX/12, X/1 et décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</li> <li>• Moyens : <ul style="list-style-type: none"> <li>• - Soutien aux travaux du Comité intergouvernemental pour le Protocole;</li> <li>• - Réalisation de recherches et d'analyses sur les questions relatives à l'accès et le partage des avantages;</li> <li>• - Développement, mise sur pied et réalisation de l'étape pilote du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris le développement et la maintenance des outils de diffusion électronique et de partage d'information du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages;</li> <li>• - Suivi des développements sur l'accès et le partage des avantages aux niveaux international, régional et national;</li> <li>• - Mise en œuvre du plan de travail sur le renforcement des capacités afin d'appuyer la ratification et la mise en œuvre du Protocole sur l'accès et le partage des avantages, notamment en développant des outils de renforcement des capacités pour aider les Parties à mettre en œuvre le Protocole et à présenter des ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités;</li> <li>• - Réalisation des activités de sensibilisation afin de joindre les décideurs et les parties prenantes concernées et de promouvoir la ratification hâtive du Protocole;</li> </ul> </li> </ul>

/...

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Liaison et coopération avec les représentants gouvernementaux, les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes, et autres institutions compétentes afin d'appuyer la ratification et la mise en œuvre du Protocole sur l'accès et le partage des avantages;</li> <li>• Organisation des activités intersessions en préparation pour la 1<sup>re</sup> réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties, afin d'aborder les questions en instance mentionnées dans le plan de travail du Comité intergouvernemental (décision X/1, annexe II).</li> </ul>
<i>Postes approuvés :</i>	<p>P-5 administrateur (hors classe) de programme (accès et partage des avantages)</p> <p>P-3 administrateur de programme</p> <p>2 assistants de programme GS sur l'accès et le partage des avantages</p>
<i>Nouveaux postes requis</i>	<p>P-3 responsable de programme (sensibilisation et renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages)</p> <p>P-3 responsable du programme d'accès et de partage des avantages (centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages)</p> <p>P-2 administrateur de programme adjoint (centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages)</p> <p>1 SG – assistant de programme (centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages)</p>
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b>  <b>2013-2014 : 1 137 500 \$</b></p> <p><b>Coûts de personnel : 262 500 \$</b> P-2 administrateur de programme adjoint (financé par l'Espagne pour 2013-2014)</p> <p><b>Consultants/sous-traitance : 100 000 \$</b>  Développement des outils de renforcement des capacités (p. ex., modules pour les ateliers)  2013 : 100 000 \$</p> <p><b>Réunions d'experts : (3) 255 000 \$</b>  2013 : 80 000 \$ (1)      2014 : 115 000 \$  Comité consultatif informel : étape pilote du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages  2013 : 60 000 \$ (1)</p> <p><b>Déplacements du personnel : 120 000 \$</b>  Promotion du Protocole de Nagoya (p. ex. séances d'information sur le Protocole de Nagoya lors des événements pertinents)  2013 : 60 000 \$ 2014 : 60 000 \$</p> <p><b>Ateliers régionaux 480 000 \$</b>  6 ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités (80 K\$ chacun) : trois en 2013 et trois en 2014</p> <p><b>Fonds d'affectation spéciale BZ</b></p> <p><b>Déplacements des participants</b>  3<sup>e</sup> réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya (1)  <b>2013 : 600 000 \$</b>  1<sup>re</sup> réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties  <b>2014 : 600 000 \$</b></p>

***h) Connaissances traditionnelles (article 8 j) et dispositions connexes)***

<b>Aperçu des responsabilités</b>	Mise en oeuvre du programme de travail sur les connaissances traditionnelles, innovations et pratiques (article 8 j) et dispositions connexes) en tant que contribution au 18 <sup>e</sup> objectif d'Aichi.
<b>Résultats escomptés</b>	<p><i>1) Les communautés autochtones et locales sont en mesure de communiquer et de participer efficacement aux discussions relatives à la Convention</i></p> <p><i>2) Le Secrétariat aide les Parties, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes à mettre en œuvre et à réaliser le 18<sup>e</sup> objectif d'Aichi.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 8j) et les dispositions connexes, plus particulièrement les articles 10 c), 17.2 et 18.4 de la Convention; les décisions III/4, IV/9, la décision X/43 et le programme de travail pluriannuel révisé; et les décisions X/40, X/41 et X/42.</p> <p><b>Moyens :</b> Services de secrétariat pour les réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes; coordination et liaisons avec les représentants des communautés autochtones et locales concernées, leurs organisations et autres organisations non gouvernementales et internationales compétentes, dont l'OMPI, l'Instance permanente sur les questions autochtones (IPQA), la FAO, le FIDA, l'OIT et l'UNESCO et autres membres du Groupe d'appui inter-organisations sur les questions concernant les peuples autochtones, ainsi que les Parties et les établissements de financement compétents; l'administration du fonds volontaire créé dans le but de faciliter la participation active des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention pour encourager la participation active; la promotion des normes adoptées, dont les Lignes directrices d'Akwé-Kon et le Code d'éthique de Tkarihwai:e:ri; des recherches plus poussées sur l'efficacité des systèmes sui generis et de la réforme des lois pour la protection et la promotion des connaissances traditionnelles; les ateliers de renforcement des capacités sur les articles 8 j) et 10 c) et les dispositions connexes, ainsi que le Protocole de Nagoya, si nécessaire; le développement plus poussé de la page Web sur l'article 8 j) et du portail d'information sur les connaissances traditionnelles; le soutien pour l'entrée en vigueur et l'application hâties du Protocole de Nagoya, notamment en ce qui concerne les questions touchant les connaissances traditionnelles connexes, dont la mise en œuvre et le renforcement des capacités; et de plus amples travaux sur les indicateurs, si nécessaire.</p>
	<p><i>(2) Les tâches pertinentes du programme de travail sont intégrées aux autres programmes de travail thématiques pertinents de la Convention sur la diversité biologique.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Articles 8j), 10c), 17.2 et 18.4 de la Convention; décisions III/14, IV/9, décision X/43 sur le programme de travail pluriannuel révisé; et décisions X/ 40, X/41 et X/42.</p> <p><b>Moyens :</b> Consultation des membres du personnel compétents; analyse des rapports nationaux pertinents et de la documentation sur les progrès accomplis par les Parties dans chacun des domaines thématiques/objectifs d'Aichi; avis sur la participation des communautés autochtones et locales aux réunions de la Convention, y compris les Groupes spéciaux d'experts techniques.</p>
<i>Postes approuvés :</i>	P-4 Responsable de programme (connaissances traditionnelles) G-7-assistant de programme
<b>Ressources</b>	<b>Fonds d'affectation spéciale BE</b>

extérieures au budget de base	<p><b>2013-2014: 1 145 000 \$</b></p> <p><b>Coûts de personnel : 406 800 \$</b> P-2 administrateur de programme adjoint; SG soutien linguistique (espagnol)</p> <p><b>Consultants : 90 000 \$</b> (30 K4 tâches d'étude 7,10,12 sur l'accès et le partage des avantages, 30 K\$ activités de CESP, 10 K\$ mécanismes électroniques, 10 K\$ pratiques relatives aux articles 8j/10c; 10 K\$ communautés autochtones et locales, atelier sur le tourisme)</p> <p><b>Déplacements du personnel : 20 000 \$</b></p> <p><b>Réunions : 390 000 \$</b> Réunions d'experts (80 K\$ sui generis, 160 K\$ indicateurs, 80 K\$ indicateurs : état/tendances, 70 K\$ recommandations de l'IPQA)</p> <p><b>Ateliers 600 000 \$</b> Ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités sur l'article 8 j), l'article 10 et l'article 15 (y compris le Protocole de Nagoya)</p> <p><b>2013 : 240 000 \$                    2014 : 240 000 \$</b> Atelier régional des exploitants d'entreprises touristiques des communautés autochtones et locales</p> <p><b>2013 : 60 000 \$                    2014 : 60 000 \$</b></p> <p><b>Publications : 45 000 \$</b> (25 K\$ cahier technique sur les systèmes sui generis, 10 K\$ activités de CESP, 10 K\$ tâches d'études 7,10,12 sur l'accès et le partage des avantages)</p> <p><b>Indicateurs</b> Ressources pour aider les agences partenaires, notamment l'UNESCO, concernant la production et la présentation de données et de statistiques relatives aux indicateurs de l'objectif 18.</p> <p><b>Fonds d'affectation spéciale VB</b> Fonds volontaire pour la participation des communautés autochtones et locales aux réunions de la Convention</p> <p><b>2013 : 200 000 \$                    2014 : 300 000 \$</b></p>
-------------------------------	---

*Coopération sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle*

*Programme de travail conjoint sur la diversité biologique et culturelle*

*(Secrétariat de la CDB et UNESCO)*

Dans sa décision X/20, paragraphe 16, la Conférence des Parties accueille avec satisfaction le programme de travail conjoint de l'UNESCO et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique comme mécanisme de coordination utile pour faire progresser l'application de la Convention et sensibiliser davantage aux relations d'interdépendance entre la diversité biologique et culturelle, et *invite* les Parties et les autres parties prenantes concernées à contribuer à la mise en œuvre de ce programme conjoint et à l'E soutenir) (1<sup>er</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> objectifs d'Aichi).

<b>Aperçu des responsabilités</b>	Assurer la progression du programme de travail conjoint sur la diversité biologique et culturelle, afin de recenser les liens entre la diversité biologique et culturelle et appuyer les 1 <sup>er</sup> , 11 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup> objectifs d'Aichi.
<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Documentation et sensibilisation à la valeur ajoutée de l'intégration des liens entre la diversité biologique et culturelle à la réalisation des objectifs d'Aichi, la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et les dispositions interdépendantes des conventions de l'UNESCO relatives à la diversité culturelle;</li> <li>b. Compilation des ressources existantes et communication des bons exemples et des histoires de réussite en tant que matériel facile à consulter;</li> <li>c. Resserrement du dialogue entre les responsables des politiques, les experts, les professionnels, les communautés locales et les peuples autochtones sur les liens entre la diversité biologique et culturelle;</li> <li>d. Offre, aux décideurs et aux responsables de politiques, de meilleurs outils pour intégrer les liens entre la diversité biologique et culturelle au développement et à l'application des stratégies sur le développement durable et les principaux défis environnementaux, sociaux et économiques;</li> <li>e. Encouragement de la création du Partenariat mondial pour la diversité biologique et culturelle.</li> </ul>
	<p><b>Mandat :</b> Décision X/20, paragraphe 16.</p> <p><b>Moyens : (2013-14)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Développement de l'identité visuelle du programme conjoint et mise au point de la brochure du programme conjoint;</li> <li>b. Lancement de la plate-forme en ligne de connaissances traditionnelles sur les liens entre la diversité biologique et culturelle.</li> <li>c. Lancement possible d'une série de mémoires sur les liens entre la diversité biologique et culturelle.</li> <li>d. Autres événements parallèles lors d'événements de haute visibilité organisés par les partenaires afin de mettre en lumière les liens entre la diversité biologique et culturelle, et de présenter et promouvoir le programme conjoint lors des prochaines réunions et conférences internationales d'importance;</li> <li>e. Guide à l'intention des responsables de politiques;</li> <li>f. Ressources comprenant les fiches d'information et le matériel promotionnel.</li> </ul>
<i>Postes approuvés :</i>	P-4 le responsable de programme (connaissances traditionnelles) a des responsabilités à l'égard de ces travaux; G-7-assistant de programme
Ressources extérieures au budget de base	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b></p> <p><b>2013-2014 : 152 000 \$</b></p> <p><b>Consultants : 37 000 \$</b></p>

	<p>Développement de l'identité visuelle du programme conjoint et mise au point de la brochure du programme conjoint (2013 : 12 000 \$)</p> <p>Lancement de la plate-forme en ligne des connaissances traditionnelles sur les liens entre la diversité biologique et culturelle.</p> <p>2013 : 15 000 \$ ... 2014 : 10 000 \$ (Produits et activités de la page Web)</p> <p><b>Déplacements du personnel : 20 000 \$</b></p> <p>Événements parallèles lors d'événements de haute visibilité organisés par les partenaires afin de mettre en lumière les liens entre la diversité biologique et culturelle et de présenter et promouvoir la programme conjoint lors des réunions et conférences internationales d'importance;</p> <p>2013 : 10 000 \$ .... 2014 : 10 000 \$</p> <p><b>Publications : 95 000 \$</b></p> <p>Publication d'une série de mémoires sur les liens entre la diversité biologique et culturelle.</p> <p>2014 : 20 000 \$</p> <p>Guide à l'intention des responsables de politiques</p> <p>2013 : 25 000 \$      2014 : 10 000 \$ (distribution et promotion)</p> <p>Ressources, y compris les fiches d'information et le matériel promotionnel</p> <p>2013 : 20 000 \$      2014 : 20 000 \$</p>
--	--

*Mise en œuvre locale et infranationale, diversité biologique des îles, coopération Sud-Sud et tourisme*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Mise en œuvre du plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales dans tous les programmes de travail et les enjeux de la Convention sur la diversité biologique; coordination des activités et organisations des événements pour le Partenariat mondial sur le mesures infranationales et locales pour la diversité biologique; mise en œuvre du programme de travail révisé sur la diversité biologique des îles; appui à la coopération technique et scientifique entre les pays en développement (coopérations Sud-Sud et triangulaire), et mise en œuvre plus poussée des décisions sur le tourisme en établissant des liens entre ces programmes de travail et les autres thèmes, enjeux et développements pertinents (objectifs 1, 2, 4, 5, 17 et 20)
<i>Résultats escomptés</i>	<p><b>1<sup>er</sup> résultat :</b> Le plan d'action pour les gouvernements locaux et infranationaux est mis en œuvre à l'échelle nationale et régionale par le truchement des réseaux de villes et d'États visés par les lignes directrices et les outils de politique. Le Partenariat mondial sur le mesures infranationales et locales pour la diversité biologique est fonctionnel grâce à ses comités consultatifs et ses 4 plans d'application (villes, régions/États, institutions universitaires et organisations internationales).</p> <p><b>Mandats :</b> Décision X/22 (mise en œuvre infranationale), conclusions de la conférence Rio + 20 (paragraphes 134-137), recommandation XVCI/3 (paragraphe 3(c), villes insulaires) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.</p> <p><b>Moyens / activités :</b> Animation/soutien aux réseaux géographiques (MEDIVERCITIES) ou thématiques (MARITIN) d'autorités infranationales et locales; organisation de sommets municipaux lors des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> réunions de la CdP; publication des éditions Mesures et politiques et Évaluation scientifique des</p>

/...

	<p>Perspectives mondiales de la diversité biologique; appui aux réunions du Partenariat mondial et ses comités consultatifs; participation des villes insulaires; soutien aux partenaires (CIIEL et RGRDD, ONU-HABITAT, et autres) dans les projets de mise en œuvre.</p> <p><b>Livrables :</b> Publication des outils de politiques et d'évaluations publiques des associations locales; réussite des sommets municipaux; réseaux MARITIN et MEDIVERCITIES fonctionnels; lancement d'au moins 2 projets avec le CIIEL et le RGRDD (URBIS, points chauds, groupe de travail du RGRDD) comprenant les villes insulaires.</p>
	<p><b>2<sup>e</sup> résultat :</b> Le programme de travail sur la diversité biologique des îles et son examen approfondi sont intégrés dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique des Parties compétentes et mis en œuvre, notamment les priorités définies à l'article IX/21 (adaptation aux changements climatiques fondés sur les écosystèmes, contrôle des espèces exotiques envahissantes, développement et éradication de la pauvreté, réseaux d'aires marines protégées, renforcement des capacités, et accès et partage des avantages). Le sommet sur les îles de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP souligne les réalisations et définit les prochaines étapes du Partenariat insulaire mondial (GLISPA).</p> <p><b>Mandats :</b> VIII/1IX/23, IX/21 recommandation XVI/3 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (diversité biologique des îles : Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail)</p> <p><b>Moyens / activités :</b> Élargissement et consolidation du Partenariat insulaire mondial (GLISPA) en tant que plate-forme d'échange et de coopération; production des publications; appui aux Parties dans la mise en œuvre du programme, en particulier ce qui touche la diversité biologique marine et côtière, le tourisme, les espèces exotiques envahissantes, les aires protégées et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci; organisation d'un atelier (premier d'une série) sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes (avec Island Conservation) pour les petits États insulaires en développement (PEID).</p> <p><b>Livrables :</b> Publication d'un sommaire des résultats de l'examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique des îles; annonce de nouveaux projets pour le GLISPA à la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP, qui a été un succès; rapport de l'atelier sur le contrôle des EEE dans les PEID .</p> <p><b>Remarque :</b> Les activités liées au programme de travail sur la diversité biologique des îles sont gérées dans le cadre des questions scientifiques, techniques et technologiques (QSTT).</p>
	<p><b>3<sup>e</sup> résultat :</b> Soutien à la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud à la diversité biologique pour le développement dans le contexte des priorités, capacités et besoins nationaux; promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le cadre d'une approche cohérente, conséquente et coordonnée à la coopération scientifique et la mise en commun d'information.</p> <p><b>Mandats :</b> Articles 17 et 18 de la CDB, décision IX/23, recommandation 4/8 du Groupe de travail sur l'examen de l'application.</p> <p><b>Moyens / activités :</b> Collaboration avec le PNUE, l'unité sur la coopération Sud-Sud du PNUD et le G-77 à Nairobi à la définition des activités de renforcement des capacités et le réseaux de centres d'excellence demandé par les Parties à la recommandation 4/1 du Groupe de travail sur l'examen de l'application, à partir des</p>

	<p>conclusions de l'atelier d'Incheon sur la coopération Sud-Sud.</p> <p><b>Livrables :</b> Projet avec les centres de coopération Sud-Sud du PNUE et du PNUD afin de répondre au paragraphe 13 de la recommandation 4/1 du Groupe de travail sur l'examen de l'application (« prie le Secrétaire exécutif, d'engager un processus de création d'un réseau de renforcement des capacités des centres nationaux et régionaux d'excellence en matière de diversité biologique, afin d'appuyer la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les pays en développement, tout particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, et dans les pays à économie en transition »).</p>
	<p><b>4<sup>e</sup> résultat :</b> Utilisation à grande échelle des Lignes directrices de la CDB sur la diversité biologique et le tourisme, et des outils connexes développés par la CDB, et resserrement des liens avec les autres questions et thèmes (tels que les aires protégées, les îles et le rayonnement vers le secteur privé et les communautés autochtones et locales); contribution accrue du tourisme dans les parcs au programme de travail sur les aires protégées.</p> <p><b>Mandat :</b> Articles 10 et 11 de la Convention, décisions VII/14, VIII/17, IX /13 (8j), paragraphe 7a), IX/26 (aires protégées, paragraphe 3), et objectifs 18 du Plan stratégique de la CDB (8j) sur le renforcement des capacités) et 11.</p> <p><b>Moyens / activités :</b> Promotion des lignes directrices, du guide d'utilisation et du réseau diversité biologique et tourisme de la CDB; liaison avec les institutions liées au tourisme (telles que l'OMT de l'ONU, la DTIE du PNUE et le Partenariat mondial pour un tourisme durable) afin d'encourager l'emploi de la trousse d'outils; renforcement des capacités des communautés autochtones et locales par l'organisation des ateliers IV et V des cahiers de l'écotourisme autochtone, diversité biologique et technologie en ligne; développement d'une publication de référence sur les concessions touristiques dans les aires protégées en tant que contribution aux mécanismes de marché innovateurs pour le financement des buts du programme de travail sur les aires protégées.</p> <p><b>Livrables :</b> Présentation d'un atelier de formation sur les outils en ligne d'intérêt pour la diversité biologique destinés aux exploitants d'entreprises touristiques autochtones lors de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP; présentation d'au moins un atelier de tourisme autochtone en Afrique (francophone ou anglophone); publications sur l'application des Lignes directrices de la CDB et sur les concessions touristiques lancées à la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP.</p>
<i>Postes approuvés :</i>	<p>P-4 responsable de programme (partagé avec les QSTT);  SG : assistant de programme sur l'utilisation durable et le tourisme (25 p. cent*); soutien de l'assistant de programme des QSTT sur le programme de travail sur la diversité biologique des îles.</p> <p>* Besoins à long terme insuffisants, demande d'allocation de temps. Remarque : le poste à court terme est financé par le fonds japonais.</p>
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b>  <b>2013-2014 : 573 000 \$</b></p> <p><b>Coûts de personnel / assistance temporaire : 100 000 \$</b></p> <p>2013 : 50 000 \$ (assistance à court terme pour la mise en œuvre infranationale : fonds japonais)</p> <p>2014 : 50 000 \$ (assistance à court terme pour la mise en œuvre infranationale : fonds japonais)</p>

<p>fonds japonais)</p> <p><b>Consultants/sous-traitance : 150 000 \$</b></p> <p>2013 : 60 000 \$ (projet Villes des points chauds)</p> <p>2013-2014 : 80 000 \$ (suivi de la publication sur les villes et les perspectives de la diversité biologique)</p> <p>2013 : 10 000 \$ (appui aux outils de communication du GLISPA)</p> <p><b>Réunions / ateliers : 250 000 \$</b></p> <p>2013 : 60 000 \$ (un atelier régional sur les technologies en ligne et le tourisme pour les communautés autochtones et locales : fonds japonais); 2014 : 100 000 \$ (sommet des villes en Corée : fonds japonais)</p> <p>2013 : 90 000 \$ (atelier sur les EEE dans les PEID présenté en collaboration avec Island Conservation : fonds japonais)</p> <p><b>Déplacements du personnel : 18 000 \$</b></p> <p><b>2013</b> : 8 000 \$ (voyage au World Resources Forum et à l'expo mondiale Sud-Sud : fonds japonais), <b>2014</b> : 10 000 \$ (réunions du Partenariat mondial sur les mesures infranationales et locales pour la diversité biologique : fonds japonais).</p> <p><b>Publications : 55 000 \$</b></p> <p>2013 : 15 000 \$ (études de cas de l'évaluation scientifique de la diversité biologique des îles par les associations locales)</p> <p>10 000 \$ (manuel sur le contrôle des EEE des îles)</p> <p>2014 : 30 000 \$ (trousse d'outils sur les aires protégées/concessions touristiques)</p>
--

#### **D. Mise en œuvre, soutien technique, rayonnement et groupes importants**

##### **a) Gestion globale**

<p><i>Aperçu des responsabilités<sup>4</sup></i></p>	<p><b>La Division de la mise en œuvre, du soutien technique, du rayonnement et des grands groupes</b> appuie les Parties dans la mise en œuvre de la Convention dans le contexte des articles 6, 13, 17, 18, 20 et 21, et d'éléments d'autres articles connexes de la Convention. La Division mène les travaux du Secrétariat en appui aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (article 6), les rapports nationaux (article 26), le mécanisme de centre d'échange (article 18), les ressources financières et le mécanisme de financement (articles 20 et 21) et la coordination interagences et du programme.</p>
<p><i>Résultats escomptés :</i></p>	<p>1) <i>Tenue de réunions du Groupe de travail sur l'examen de l'application et communication des conclusions à la 12<sup>e</sup> réunion de la CdP.</i></p> <p>2) <i>Publication et distribution des outils, des lignes directrices et du matériel de formation, et tenue d'ateliers pour aider à la préparation, la mise en œuvre et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des rapports nationaux.</i></p> <p>3) <i>Contribution importante à l'application de la Convention sur la diversité biologique et son plan stratégique en facilitant la mise en commun des connaissances et la coopération scientifique et technique par le truchement du mécanisme de centre d'échange.</i></p> <p>4) <i>Renforcement des capacités nationales afin de mobiliser le soutien financier par la</i></p>

<sup>4</sup> Voir le survol des responsabilités des chefs de division à la note de bas de page n° 2.

	<p><i>surveillance, l'analyse et l'évaluation; suivi des accords et des engagements mis de l'avant dans les articles 20 et 21 et dans la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention, ainsi dans le mémoire d'entente avec le mécanisme de financement de la Convention.</i></p> <p>5) <i>Examen de l'efficacité du mécanisme de financement</i>, mise en œuvre de l'orientation au mécanisme de financement et définition des besoins de financement dans le cadre de la Convention, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial.</p> <p>6) <i>Développement des capacités nationales afin d'intégrer</i> les trois objectifs de la Convention dans les processus de développement national et d'éradication de la pauvreté.</p> <p>6) <i>Gestion des activités de rayonnement et des communications d'entreprise</i>, y compris les interactions avec les médias. Promotion et coordination de la mise en œuvre du programme de travail de l'initiative mondiale sur les communications, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP); orientation et soutien pour les communications et la promotion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.</p> <p>7) Le secteur privé est informé et engagé à réaliser les trois objectifs de la Convention par le truchement de bulletins, de brochures et de conférences, conformément aux articles 10 e) et 16 de la Convention.</p> <p>8) <i>Collaboration avec les principaux partenaires à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies</i> afin de favoriser le développement de matériel visant à mieux instruire et à sensibiliser davantage les enfants et les jeunes à la diversité biologique, de resserrer les liens avec la société civile et de développer/fournir du matériel d'information/services en ligne.</p> <p>9) <i>Gestion de tous les systèmes d'information et de communication afin d'offrir un centre documentaire</i> contenant l'information pertinente sur la diversité biologique, les communications publiques et l'Intranet.</p>
<i>Postes approuvés :</i>	D-1 administrateur hors classe; G-6 assistant de programme; G-5 secrétaire.
<i>Ressources requises</i>	<p><b>Mise en œuvre et soutien technique</b></p> <p>1. Couts de personnel : 2013 : 1 365 800 \$    2014 : 1 395 600 \$</p> <p>2. Consultants : 2013 : 20 000 \$    2014 : 20 000 \$</p> <p>3. Traduction du site Web de la Convention sur la diversité biologique dans les 6 langues des Nations Unies 2013 : 100 000 \$    2014 : 100 000 \$</p> <p>4. Voyages officiels : 2013 : 60 000 \$    2014 : 60 000 \$</p> <p>5. Groupe de travail spécial sur l'examen de l'application de la Convention 2013 : 0 \$    2014 : 340 000 \$</p> <p>5. Assistance temporaire et temps supplémentaire 2013 : 20 000 \$    2014 : 20 000 \$</p>

	<p><b>Division du rayonnement et des grands groupes</b></p> <p>2013 : 1 401 000 \$    2014 : 1 432 500 \$</p> <p>2. Consultants :</p> <p>2013 : 20 000 \$    2014 : 20 000 \$</p> <p>3. Voyages officiels :</p> <p>2013 : 60 000 \$    2014 : 60 000 \$</p> <p>4. Matériel de sensibilisation du public et 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique</p> <p>2013 : 190 000 \$    2014 : 90 000 \$</p> <p>5. Assistance temporaire et temps supplémentaire</p> <p>2013 : 20 000 \$    2014 : 20 000 \$</p>
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BZ</b></p> <p>Cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention</p> <p>Participation des pays en développement (162 pays) (<i>immédiatement après la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques</i>)</p> <p><b>2014</b> : 300 000 \$</p>

(*Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et rapports nationaux*)

<i>Aperçu des responsabilités</i>	<p><b>Stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b></p> <p>Promotion et appui à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris l'intégration de la diversité biologique et la coopération interagences, et appui au développement, à la mise à jour et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, dont les objectifs nationaux.</p>
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1) Développement, mise à jour et mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et intégration accrue de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels</i></p> <p><b>Mandat</b> : Article 6; décisions VIII/8, IX/8 et X/2; décision de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP fondée sur la recommandation 4/1 du Groupe de travail sur l'examen de l'application.</p> <p><b>Moyens</b> : Examen des obstacles au développement et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB); actualisation des lignes directrices sur un programme de soutien des SPANDB pour le développement des SPANDB comprenant : la mise à jour des SPANDB afin d'y inclure des avis sur l'intégration du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi à tous les secteurs et tous les éléments découlant de la recommandation 2/1 du Groupe de travail sur l'examen de l'application; une orientation et un soutien technique aux Parties pour l'intégration de la diversité biologique aux DSRP, aux études de cas, aux stratégies des Objectifs du millénaire pour le développement et autres stratégies; développement et mise en œuvre, en collaboration avec des partenaires, de programmes de formation régionaux et infrarégionaux qui faciliteront la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi, et l'évaluation et la communication des résultats sur les progrès accomplis; assistance aux Parties pour la mise en œuvre des lignes directrices et des outils développés en vertu de la Convention (notamment par</p>

	<p>le développement de trousse d'outils, d'ateliers régionaux, de coopération avec les programmes de formation existants); promotion d'ateliers régionaux/dialogues ou autres mécanismes pour échanger des expériences et des enseignements tirés; intégration des objectifs pertinents de la CDB et des activités prioritaires aux stratégies et plans de travail régionaux (en collaboration avec les organisations régionales); communications et coordination accrues aux niveaux régional et national, entre les correspondants nationaux des accords multilatéraux sur l'environnement.</p>
	<p><i>2) Mise sur pied de services pour le renforcement des capacités pour l'intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques pour le développement et la réduction de la pauvreté autour des pôles régionaux</i></p> <p><b>Mandat :</b> Articles 6b, 10a et 12, recommandation 3/3 de la 3<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application, décision X/6 et décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP découlant des recommandations de la 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application</p> <p><b>Moyens / activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Diffusion des travaux du Groupe d'experts sur la diversité biologique pour l'éradication de la pauvreté et le développement aux parties, aux partenaires et aux parties prenantes des processus et programmes pour la diversité biologique et le développement;</li> <li>b) Facilitation des travaux du Groupe d'experts sur la diversité biologique pour l'éradication de la pauvreté et le développement sur la création d'une feuille de route pour l'intégration de la diversité biologique à l'éradication de la pauvreté et au développement dans le contexte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;</li> <li>c) Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts sur la diversité biologique pour l'éradication de la pauvreté et le développement aux fins d'examen à la 12<sup>e</sup> réunion de la CdP;</li> <li>d) Collecte et diffusion des meilleures pratiques pour l'intégration de la diversité biologique à l'éradication de la pauvreté et au développement par le truchement du mécanisme de centre d'échange;</li> <li>e) Développement d'indicateurs de l'éradication de la pauvreté dans le contexte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des rapports nationaux et autres processus pertinents;</li> <li>f) Facilitation et suivi de l'application des recommandations de Dehradun et de la Déclaration de Nagoya sur la diversité biologique pour la coopération au développement;</li> <li>g) Collaboration avec les agences et organisations concernées dans le contexte du développement des objectifs de développement durable et de la CNUDD Rio+20, afin d'intégrer les travaux de la Convention sur la diversité biologique pour l'éradication de la pauvreté et le développement, d'éviter le dédoublement et le chevauchement, et d'encourager le développement de trousse d'outils et de matériel d'orientation;</li> <li>h) Intégration effective des questions entourant l'éradication de la pauvreté et le développement dans tous les programmes de travail de la CDB et aux 3 Conventions de Rio, ainsi qu'aux organisations compétentes;</li> <li>i) Élaboration, en collaboration avec les organisations compétentes, des trousse de développement pertinentes pour l'intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques aux processus, trousse d'outils intersectorielles et meilleures pratiques pour l'éradication de la pauvreté et du développement, à l'intention des principales parties prenantes;</li> <li>j) Renforcement des capacités pour l'intégration de l'éradication de la pauvreté</li> </ul>

et le développement en appui à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les SPANDB par le truchement d'un réseau de renforcement des capacités et de centres régionaux d'excellence en matière de diversité biologique, de coopération triangulaire et autres processus pertinents.

**Livrables :**

- i. Rapports sur les travaux du Groupe d'experts sur la diversité biologique pour l'éradication de la pauvreté et le développement;
- ii. Feuille de route pour l'intégration de la diversité biologique à l'éradication de la pauvreté et le développement dans le contexte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- iii. Pages Web du mécanisme de centre d'échange actualisées, y compris le système extérieur de proposition d'études de cas et l'interaction avec les partenaires et les parties prenantes;
- iv. Outils de formation et de communication (dont des ateliers et l'apprentissage en ligne) pour l'intégration de la diversité biologique aux stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles développées avec les agences et organisations sectorielles et intersectorielles compétentes (sécurité des aliments, santé humaine, égalité des sexes, systèmes comptables nationaux, ...);
- v. Indicateurs et processus de pauvreté-diversité biologique aux fins d'application éventuelle;
- vi. Système de suivi de l'application des recommandations de Dehradun et de la coopération sur la diversité biologique pour le développement;
- vii. Réseau et livrables communs entre les 3 Conventions de Rio et autres agences et organisations compétentes dans le cadre du processus des objectifs de développement durable.

*3) Offre accrue de soutien technique des organisations partenaires aux Parties et augmentation de la coordination interagences et de la collaboration Sud-Sud*

**Mandat :** Décisions VIII/8 et VIII/16; décisions de la 10<sup>e</sup> réunion de la CdP fondées sur les recommandations 3/1 et 3/5 du Groupe de travail sur l'examen de l'application, et la décision IX/8.

**Moyens :** Facilitation de l'offre de soutien technique aux Parties par les agences partenaires telles que le PNUD, le PNUE, la FAO et autres agences intergouvernementales, agences bilatérales, et les ONG; jumelage des Parties nécessitant une assistance technique avec les donateurs et organisations en mesure de financer et d'offrir une assistance technique; encouragement de la coordination entre les agences afin d'assurer un soutien efficace en appui à la mise en œuvre et pour encourager la cohérence des politiques (par le truchement de groupes de liaison des conventions de Rio et des conventions liées à la diversité biologique et autres mécanismes); encouragement de la collaboration Sud-Sud.

*4) Les correspondants nationaux et autres responsables de l'application de la CDB profitent du renforcement des capacités*

**Mandat :** Décisions VIII/8 et VIII/16; décision de la 9<sup>e</sup> réunion de la CdP fondée sur la recommandation 2/1 du Groupe de travail sur l'examen de l'application

**Moyens :** Développement plus poussé des modules de renforcement des capacités pour l'application de la Convention. Facilitation de l'organisation des ateliers de formation et de renforcement des capacités à partir des expériences échangées entre les Parties, les agences partenaires et les parties prenantes, notamment dans le cadre

	<p>d'ateliers tenus en marge des principales réunions de la Convention. Ces activités seront exécutées en étroite collaboration avec le PNUD, le PNUE et autres partenaires.</p>
	<p><i>5) Examen approfondi de la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique afin d'orienter la préparation de cette 4<sup>e</sup> édition et des cinquièmes rapports nationaux.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Décision de la 10<sup>e</sup> réunion de la CdP fondée sur la recommandation 3/5 du Groupe de travail sur l'examen de l'application et la recommandation XIV/7 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.</p> <p><b>Moyens :</b> Examen externe contracté avec la participation des parties prenantes.</p>
<b>Aperçu des responsabilités</b>	<p><b>Rapports nationaux</b></p> <p>Appuyer la préparation des cinquièmes rapports nationaux par les Parties, ainsi que leur analyse, afin de faciliter l'examen de l'application de la Convention et les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi de 2020 par la Conférence des Parties, et le recensement des besoins des Parties pour l'application effective de la Convention et de son Plan stratégique de 2011-2020.</p>
<b>Résultats escomptés</b>	<p><i>1) Préparation des cinquièmes rapports nationaux et remise de ceux-ci par les Parties dans les délais prescrits</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 26, décision X/10.</p> <p><b>Moyens :</b> Offre d'un soutien aux Parties pour la préparation des cinquièmes rapports nationaux, organisation d'ateliers de développement des capacités, facilitation de l'offre de soutien financier du FEM et maintien de communications régulières avec les correspondants nationaux et les responsables de la préparation des cinquièmes rapports nationaux, afin de faciliter la préparation et la remise des cinquièmes rapports nationaux.</p> <p><i>2) Synthèse et analyse des cinquièmes rapports nationaux afin de fournir de l'information sur l'état et les tendances de la diversité biologique (dont les menaces qui pèsent sur la diversité biologique); mise à jour et mise en oeuvre des SPAND; mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 26, décision X/10</p> <p><b>Moyens :</b> Analyse des cinquièmes rapports nationaux mettant l'accent sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques et des objectifs d'Aichi développés dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, dont les mesures prises et les résultats obtenus aux fins d'examen à la 12<sup>e</sup> réunion de la CdP et aux réunions intersessions qui la précèdent, notamment par le truchement de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.</p> <p><i>3) Mise sur pied d'un système de communication en ligne des données, afin de permettre la surveillance permanente de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 26, décision VIII/14 de la CdP, décisions de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP découlant de la recommandation XV/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la recommandation IV/1 du Groupe de travail sur l'examen de l'application</p> <p><b>Moyens :</b> Intégration des fonctions de communication des données, de surveillance et de mécanisme de centre d'échange au Secrétariat, avec le soutien nécessaire des partenaires concernés.</p> <p><i>4) Intégration des exigences de communication des données par les Parties grâce</i></p>

	<p><i>à des synergies accrues</i></p> <p><b>Mandat :</b> Décision VIII/14 et décision X/10 de la CdP</p> <p><b>Moyens :</b> Collaboration avec les secrétariats des autres conventions, le PNUE et autres organes compétents concernant l'harmonisation des rapports et la contribution aux processus pertinents, et définition des moyens d'encourager l'harmonisation des rapports.</p> <p>5) <i>Accès facile aux cinquièmes rapports nationaux et autres rapports sur l'application</i></p> <p><b>Mandat :</b> Décision X/10 de la CdP</p> <p><b>Moyens :</b> Maintien d'une base de données efficace des cinquièmes rapports nationaux et autres rapports sur l'application de la Convention, des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, des études des pays sur la diversité biologique et autres informations nationales, régionales et mondiales sur l'état et les tendances de la diversité biologique et l'état de l'application de la Convention, les progrès en vue de la réalisation des objectifs de 2020 et les Objectifs du millénaire pour le développement, et accès à celle-ci par le truchement du mécanisme de centre d'échange.</p> <p>Les Parties et les gouvernements, les organes de l'ONU, les autres organisations intergouvernementales, les institutions de financement bilatérales et multilatérales, le FEM et ses agences d'exécution, les organisations non gouvernementales compétentes, les institutions universitaires et de recherche, les secrétariats des autres conventions, les institutions éducatives et de développement de programmes.</p>
<i>Postes approuvés :</i>	<p>P-3 responsable des affaires environnementales (<i>à promouvoir au niveau P4</i>)</p> <p>G-6 assistant de programme</p> <p>P-4 responsable de programme, mécanisme de centre d'échange (partagé avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques)</p>
<i>Nouveaux postes requis</i>	Aucun
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b></p> <p><b>Coûts de personnel / assistance temporaire : 120 000 \$</b>  Assistant de programme (atténuation de la pauvreté)  2013 : 60 000 \$    2014 : 60 000 \$</p> <p><b>Consultants : 355 000 \$</b>  2013 : 80 000 \$                  2014 : 75 000 \$ (atténuation de la pauvreté)  2013 : 100 000 \$                  2014 : 100 000 \$ (rapports nationaux)</p> <p><b>Déplacements du personnel : 160 000 \$</b>  2013 : 40 000 \$                  2014 : 40 000 \$ (SPANDB)  2013 : 20 000 \$                  2014 : 20 000 \$ (atténuation de la pauvreté)  2013 : 20 000 \$                  2014 : 20 000 \$ (rapports nationaux)</p> <p><b>Réunions : 60 000 \$</b>  Réunion du Groupe d'experts sur la pauvreté et la diversité biologique  2013 : 60 000 \$                  2014 : 0</p> <p><b>Ateliers : 2 480 000 \$</b></p>

### c) *Programme de mobilisation des ressources*

<b>Aperçu des responsabilités</b>	La division ATS assure le soutien pour un suivi permanent des accords et des engagements mis de l'avant à l'article 20 sur les ressources financières et à l'article 21 sur les mécanismes de financement, ainsi que de la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention et du mémoire d'entente avec le mécanisme de financement de la Convention. Elle dessert le processus intergouvernemental, en réalisant la surveillance, l'analyse et la recherche, afin de s'occuper des principaux secteurs de mobilisation des ressources, de l'assistance officielle pour le développement, des mécanismes de financement innovateurs et de l'intégration financière de la diversité biologique, dont le renforcement des capacités et la mise en commun d'information. De plus, elle coordonne, en étroite collaboration avec le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, les travaux sur l'orientation au mécanisme de financement, les rapports exigés, l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement, et la détermination des besoins de financement aux termes de la Convention.
<b>Résultats escomptés</b>	<p><b>Résultat :</b> Développement des capacités en vue de réaliser les objectifs de mobilisation des ressources examinés par la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Mandat :</b> Articles 20 et 21 de la Convention, décisions III/8 et IX/11 de la Conférence des Parties.</p>
<b>Postes approuvés</b>	P-4 (responsable du programme de mobilisation des ressources), G-6 assistant de programme
<b>Ressources extérieures au budget de base</b>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE 2013-2014</b></p> <p><b>Personnel : 262 500 \$</b> P-2 administrateur de programme adjoint, stratégie de mobilisation des ressources propre au pays et mécanismes de financement innovateurs</p> <p><b>Publications : 50 000 \$</b> Traduction du rapport du FEM à la 12<sup>e</sup> réunion de la CdP en arabe, en chinois et en russe</p> <p><b>2014 : 50 000 \$US</b></p>

#### *i) Cadre de présentation de rapports et mobilisation des ressources*

**Aperçu des responsabilités** Appui à la mise en œuvre de l'article 20 de la Convention et sa Stratégie de mobilisation des ressources afin de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention

/...

<b>Résultats escomptés</b>	<p><b>Résultat :</b> Présentation, compilation et consolidation des données par les Parties conformément au cadre pour la préparation de rapports, aux fins d'examen à la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application.</p> <p><b>Mandat :</b> Article 20 et paragraphe 4 de l'article 21 de la Convention, décision X/3 de la Conférence des Parties, recommandation du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (4/2)</p>
	<p><i>1) Amélioration de la base d'information financière afin d'appuyer la prise de décisions par les Parties et la Conférence des Parties en communiquant des données au moyen du cadre pour la présentation de rapports</i></p> <p><b>Mandat :</b> But 1 de la stratégie de mobilisation des ressources, décision X/3 et recommandation 4/2 du Groupe de travail sur l'examen de l'application</p> <p><b>Moyens :</b> Offre d'une orientation détaillée aux Parties en développement à partir du guide de l'établissement de la valeur de la diversité biologique de l'OCDE à l'intention des décideurs, afin de les aider à utiliser le cadre pour la présentation des rapports.</p> <p><b>Livrables :</b> Rapports mondiaux de suivi aux fins d'examen à la Conférence des Parties, à partir des regroupements de données fournis par les Parties au moyen du cadre et des orientations détaillées pour le développement des comptes nationaux de diversité biologique.</p>
	<p><i>2) Offre de services pour la mobilisation nationale des ressources financières intérieures</i></p> <p><b>Mandat :</b> But 2 de la stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11</p> <p><b>Moyens :</b> Développement de matériel d'orientation technique; ateliers nationaux, régionaux et infrarégionaux de mobilisation des ressources; travail analytique.</p> <p><b>Livrables :</b> Plans financiers nationaux et stratégies de mobilisation des ressources propres aux pays dans le contexte des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique; connaissance des outils nationaux pour la mobilisation des ressources intérieures et intégration de la diversité biologique aux budgets sectoriels.</p>
	<p><i>3) Découverte et promotion de nouveaux mécanismes financiers novateurs à tous les niveaux</i></p> <p><b>Mandat :</b> But 4 de la stratégie de mobilisation des ressources, décisions IX/11 et X/3 et recommandation 4/2 du Groupe de travail sur l'examen de l'application</p> <p><b>Moyens :</b> Discussions mondiales sur les mécanismes de financement novateurs; ateliers; recherche analytique et participation aux processus intergouvernementaux relevant de l'Assemblée générale des Nations Unies afin d'évaluer les besoins de financement.</p> <p><b>Livrables :</b> Rapports analytiques sur les programmes de paiement pour les services écosystémiques, les mécanismes de compensation de la diversité biologique, les réformes fiscales environnementales comprenant des modèles d'imposition et des mesures d'encouragement fiscales novatrices, des marchés pour les produits écologiques, des partenariats entre le secteur privé et la diversité biologique et de nouvelles formes de bienfaisance, le développement de nouvelles sources novatrices de développement financier international, et le développement de mécanismes financiers pour les changements climatiques.</p>
	<p><i>4) Avancement de l'intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques aux plans et priorités de coopération au développement</i></p> <p><b>Mandat :</b> But 5 de la stratégie de mobilisation des ressources, décision IX/11.</p> <p><b>Moyens :</b> Matériel d'orientation, ateliers, collaboration avec les partenaires de financement de la diversité biologique.</p> <p><b>Livrables :</b> Intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques aux priorités, stratégies et programmes des organismes donateurs multilatéraux et</p>

/...

*ii) Mécanisme de financement*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Appui à la mise en oeuvre de l'article 21 de la Convention, en mettant particulièrement l'accent sur la structure institutionnelle désignée assurant le fonctionnement du mécanisme de financement de la Convention, conformément au mémoire d'entente entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, afin de maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources financières disponibles en vertu de la Convention et dans le contexte de l'évaluation des besoins de FEM-6 examinés par la 11 <sup>e</sup> réunion de la CdP.		
<i>Résultats escomptés</i>	<p><b>Résultat :</b> Les bienfaits du mécanisme de financement pour les Parties sont maximisés en tant que contribution accélérant la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention.</p> <p><i>1) Orientation améliorée pour le mécanisme de financement</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 20 de la Convention, et décisions III/8, IV/11, V/13, VI/17, VII/20, VIII/18 et IX/31</p> <p><b>Moyens :</b> Travail analytique, consultation des Parties, et coordination avec le Fonds pour l'environnement mondial.</p> <p><b>Livrables :</b> Orientation consolidée au mécanisme de financement, et cadre quadriennal axé sur les résultats pour les priorités du programme liées à l'utilisation des ressources du FEM pour la diversité biologique.</p>		
	<p><i>2 ) Rapports à la Conférence des Parties</i></p> <p><b>Mandat :</b> Décision III/8</p> <p><b>Moyens :</b> Liaison avec le Fonds pour l'environnement mondial.</p> <p><b>Livrables :</b> Rapport complet et opportun du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la 11<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties.</p>		
	<p><i>3) Collaboration accrue entre les secrétariats</i></p> <p><b>Mandat :</b> Décision III/8</p> <p><b>Moyens :</b> Consultations techniques et de politique avec le Secrétariat et le Fonds pour l'environnement mondial; contributions aux projets de documents, et représentation de la Convention aux réunions pertinentes organisées par le Fonds pour l'environnement mondial.</p> <p><b>Livrables :</b> Prise en compte de l'intérêt de la Convention pour les stratégies d'exploitation, les programmes, les politiques et les projets du Fonds pour l'environnement mondial en ce qui a trait à la diversité biologique, et amélioration de la capacité des pages Web de la Convention à communiquer l'information sur le mécanisme de financement.</p>		
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b></p> <p><b>Déplacements du personnel : 100 000 \$</b></p> <p>Afin d'assister aux réunions du Conseil du FEM, du Groupe consultatif scientifique et technique et d'évaluation, et aux ateliers régionaux des groupes représentés par le FEM</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>2013 : 50 000 \$US</td> <td>2014 : 50 000 \$US</td> </tr> </table>	2013 : 50 000 \$US	2014 : 50 000 \$US
2013 : 50 000 \$US	2014 : 50 000 \$US		

*d) Rayonnement et CESP*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gestion des activités de rayonnement et des communications d'entreprise, y compris les contrats avec les médias. Promotion et coordination de la mise en œuvre du programme de travail de l'initiative mondiale de communication, éducation et
-----------------------------------	--

	<p>sensibilisation du public (CESP). Offre d'orientation et d'appui pour la communication et la promotion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.</p>
	<p><i>1) Réseau de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) fonctionnel et efficace</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 13 de la Convention et décisions VI/19, VII/24, VIII/6, IX/32, IX/33 et X/18, et but 1 du plan stratégique.</p> <p><b>Moyens :</b> Développement d'un réseau en mettant en œuvre les dimensions de CESP, de questions et de domaines thématiques nouveaux et existants (surtout les priorités mises de l'avant dans le Plan stratégique); promotion des projets de démonstration; amélioration du portail électronique, recensement des partenaires et parties prenantes possibles; utilisation de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et des célébrations annuelles de la Journée internationale de la diversité biologique comme outils dans les campagnes de sensibilisation.</p> <p><b>Livrables :</b> Offre de soutien pour la création, la promotion et la distribution des publications du Secrétariat; convocation d'un groupe consultatif informel pour la CESP; maintien des réseaux de personnes-ressources; élaboration de matériel et de produits de formation en appui du développement des capacités de CESP chez les Parties. Développement de matériel et de campagnes annuelles pour la Journée internationale de la diversité biologique.</p>
	<p><i>2) Sensibilisation accrue du public à la valeur de la diversité biologique; les activités de CESP sont intégrées au nouveau plan stratégique de la Convention; promotion et remise de rapports sur les réalisations de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 13 de la Convention, décisions IX/33 et X/18, et objectif 1 du plan stratégique</p> <p><b>Moyens :</b> Mobilisation des réseaux et des comités nationaux pour la célébration des prochaines années et décennies des Nations Unies, surtout la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique; application d'une politique proactive de relations avec les médias, comprenant la diffusion de matériel de presse, les activités de formation médiatique et les relations de presse pour les principales réunions et conférences internationales.</p> <p><b>Livrables :</b> Poursuite du programme d'ateliers infrarégionaux de renforcement des capacités; trousse d'outils de CESP mises à jour et révisées; suite du développement et de la mise en œuvre de la stratégie de communication pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique; suite du développement des capacités afin d'intégrer les questions liées à la diversité biologique aux activités formelles et informelles d'éducation, notamment par la coordination avec les programmes d'éducation pour un développement durable; tenue de séances de formation et d'information sur les médias et activités visant à attirer l'attention des médias; création et gestion des communications, de la sensibilisation et de partenariats.</p>

<i>Aperçu des responsabilités</i>	<p><b>Grands groupes, ONG, enfants et jeunes</b></p> <p>Enfants et jeunes : Collaboration avec les principaux partenaires des Nations Unies et de l'extérieur, afin de faciliter le développement de matériel pour renforcer l'éducation et la sensibilisation des enfants et des jeunes à la diversité biologique, y compris la Vague verte en tant qu'outil d'engagement et de communication, avec la participation aux principaux forums.</p> <p>ONG : Encouragement de la production du bulletin de la CDB avec la société civile, création de liens plus serrés avec la société civile, y compris la participation du Secrétariat aux principaux forums, et développement/offre de matériel/service Web informel.</p>
<i>Résultats escomptés</i>	<p><b>Résultat :</b> <i>Les grands groupes reconnus par la CNUED sont engagés dans les travaux de la Convention et la réalisation de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Objectif 4 du plan stratégique</p> <p><b>Moyens :</b> Création d'un réseau de partenaires dans les grands groupes, dont les communautés autochtones et locales, les femmes, les enfants et les jeunes, les organisations non gouvernementales, la communauté scientifique, le secteur privé, les parlementaires et les autorités locales, afin d'appuyer l'application de la Convention.</p> <p><b>Livrables :</b> Engagement actif des grands groupes dans la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et les décisions qui s'y rapportent.</p>
<i>Liens extérieurs</i>	Organisations représentant les grands groupes

<i>Aperçu des responsabilités</i>	<p><b>Intégration de l'égalité des sexes</b></p> <p>Mise en œuvre à part entière du plan d'action pour l'égalité des sexes afin d'intégrer l'égalité des sexes dans tous les aspects des travaux relevant de la Convention.</p> <p><b>Mandat :</b> Décision X/19, décisions prévues de la 11<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Importance pour les buts et objectifs du plan stratégique :</b> VI Mécanismes de soutien : Renforcement des capacités pour assurer l'efficacité des mesures nationales UNEP/CBD/COP/10/4, page 57.</p> <p><b>Moyens / activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'engagement envers l'égalité des sexes se manifesterait par la mise à jour du plan d'action pour l'égalité des sexes tout en tenant compte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi.</li> <li>b) Promotion et distribution des outils de mise en œuvre de l'égalité des sexes-diversité biologique, cahier technique n° 49 et du module de formation sur l'égalité des sexes des SPANDB.</li> <li>c) Contribution au développement plus poussé des indicateurs socioéconomiques des 2<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> objectifs d'Aichi, et encouragement des Parties, des autres gouvernements et des parties prenantes concernées à les utiliser. En particulier, préparation, en collaboration avec le Partenariat des indicateurs de la diversité biologique et autres organisations compétentes, de l'information fondée sur les indicateurs pour la 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique sur les liens entre la diversité biologique et la santé humaine, et la diversité biologique et la pauvreté, qui sont subdivisés selon les sexes.</li> <li>d) Maintien de la collaboration avec les trois conventions et autres organisations compétentes afin de créer des liens étroits entre la diversité biologique et les autres questions intersectorielles de la CDB, dans le contexte des conclusions de Rio+20 et</li> </ul>
-----------------------------------	---

	<p>du développement de nouveaux objectifs de développement durable.</p> <p><b>Livrables :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à jour du plan d'action pour l'égalité des sexes (2013-2020);</li> <li>2. Ateliers mondiaux, régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités et de mise en commun d'expériences sur des questions liées au plan d'action pour l'égalité des sexes;</li> <li>3. Encouragement de l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision des stratégies et plans d'action nationaux et régionaux pour la diversité biologique et instruments équivalents;</li> <li>4. Remise de rapports sur le développement et la surveillance des indicateurs de l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les travaux relevant de la Convention sur la diversité biologique.</li> </ol>
<i>Liens extérieurs</i>	Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales
<i>Aperçu des responsabilités</i>	<p><b>Secteur privé et diversité biologique</b></p> <p>Engagement des entreprises privées à travailler avec la CDB et lui faire intégrer les objectifs de la Convention et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique afin de réduire considérablement leurs conséquences négatives sur la diversité biologique (pas de perte brute) et en faire un moteur positif de la conservation et de la restauration de la diversité biologique (gain net positif). Cette initiative sera réalisée grâce à une stratégie à volets multiples réunissant plusieurs partenaires et parties prenantes et l'application de diverses méthodes, dont la réforme de la réglementation et autres questions liées aux politiques; la facilitation de la circulation de l'information comprenant une analyse des outils et des mécanismes (dont les normes); l'encouragement du dialogue et de la coopération entre les parties prenantes aux échelles nationale, régionale et mondiale; et l'engagement direct avec le secteur privé afin de le sensibiliser, d'encourager l'intégration et de faciliter la mise en commun d'études de cas et de meilleures pratiques.</p>
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1) Avancement des travaux sur les politiques, y compris sur le milieu de la réglementation et les achats gouvernementaux durables</i></p> <p><b>Mandat (y compris les Objectifs d'Aichi) :</b> 10<sup>e</sup> réunion de la CdP (X/21/1a, b, h et 3a); 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application (8.2/3c, d et 5b, c); objectifs 2-4, 17</p> <p><b>Moyens :</b> Recensement et engagement des partenaires (p. ex., DTIE-PNUE, la Banque mondiale, CIIEL, IIDD, etc.), afin d'entreprendre des sondages et des études mettant en lumière les moyens d'intégrer les valeurs de la diversité biologique aux pratiques d'achat gouvernementales; collaboration plus poussée avec les gouvernements afin de peaufiner les décisions de la CdP pour créer un milieu de réglementation favorable; contribution aux discussions et aux documents de position concernant l'argument en faveur d'une réforme de la réglementation; présentation d'une analyse de rentabilisation de la durabilité et engagement des entreprises à travailler dans ce secteur.</p> <p><b>Livrables :</b> Compilation des données sur les pratiques d'achat gouvernementales en vigueur dans un contexte de diversité biologique et de services écosystémiques; lignes directrices pour les Parties sur les améliorations possibles à cet égard; production d'une série de recommandations pratiques pour les Parties sur la réforme de la réglementation et les achats aux fins d'examen lors des futures réunions de la CdP.</p> <p><i>2) Diffusion et analyse de l'information sur les outils et les mécanismes, y compris les programmes de normes et de certification</i></p> <p><b>Mandat (y compris les objectifs d'Aichi) :</b> 10<sup>e</sup> réunion de la CdP (X/21/3b, c, d, e); 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application (8.2/5c); objectifs 5-8,</p>
	19

	<p><b>Moyens :</b> Maintenir la collaboration avec les partenaires (c.-à-d., le CMSC-PNUE) afin d'entreprendre une analyse d'écart des normes et des programmes de certification existants; coopération avec le CMEDD et autres partenaires à leurs travaux sur les outils et les mécanismes offrant une vue d'ensemble de la structure des principaux outils et méthodes permettant d'améliorer la reconnaissance de « qui fait quoi »; suite du peaufinage du site Web de la Plate-forme mondiale pour le secteur privé et la diversité biologique, afin de le rendre plus facilement accessible et d'y offrir un plus grand nombre d'éléments interactifs, et élargissement continu de la base de données d'outils et de mécanismes.</p> <p><b>Livrables :</b> Meilleures pratiques pour les normes et la certification émanant de l'analyse d'écart; élaboration d'une série de recommandations à l'intention des organismes de normalisation et élaboration de lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les critères BES (afin d'aider le secteur privé à mieux déterminer la valeur d'un critère donné), ce qui aboutira à une utilisation plus conséquente de la terminologie et du contenu; facilité accrue pour le secteur privé de choisir les outils et les normes qui lui conviennent; acheminement plus facile de l'information pour les entreprises, ce qui facilitera les recherches et les rendra plus efficaces; exposition accrue de divers outils et mécanismes à l'échelle mondiale.</p>
	<p><i>3) Activités substantielles de dialogue et d'échange d'information entre les entreprises privées, les gouvernements et autres parties prenantes par la facilitation d'initiatives nationales et régionales pour le secteur privé et la diversité biologique</i></p> <p><b>Mandat (y compris les Objectifs d'Aichi:</b> 10<sup>e</sup> réunion de la CdP (X/21/1d; 2j et 3a); 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application (8.2/1 et 5a); Objectifs 2, 17</p> <p><b>Moyens :</b> Facilitation permanente du développement du partenariat mondial du secteur privé et de la diversité biologique et des initiatives nationales et régionales connexes; offre de services aux membres du partenariat, y compris la documentation stratégique et les fonctions de centre d'échange (p. ex., faciliter les échanges d'information); convocation et service des réunions du partenariat (virtuelles et en personne); participation aux réunions nationales et régionales afin de collaborer aux activités de sensibilisation; offre d'avis et d'orientations supplémentaires aux initiatives, si nécessaire.</p> <p><b>Livrables :</b> Coordination accrue entre les diverses entreprises et les programmes liés à la diversité biologique aux échelles nationale et régionale; amélioration du dialogue entre les parties prenantes et adoption à plus grande échelle de la Convention par le secteur privé; capacité accrue de desservir les entreprises (surtout les PME) à cet égard, aux niveaux national et régional, aboutissant ainsi à une conscience accrue de la Convention et des activités d'intégration par les entreprises; meilleur partage des informations et des meilleures pratiques entre les pays; meilleure utilisation des ressources grâce à la synergie et aux effets de levier du partenariat .</p>
	<p><i>4) Engagement avec le secteur privé envers la sensibilisation, et l'encouragement et la facilitation à partager les études de cas et les meilleures pratiques</i></p> <p><b>Mandat (y compris les Objectifs d'Aichi) :</b> 10<sup>e</sup> réunion de la CdP (X/21/1b; 2d, e et 3f); 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application (8.2/2; 4b et 5b, d); objectifs 1, 4, 13-15</p> <p><b>Moyens :</b> Compilation et diffusion des études de cas par le truchement du site Web de la plate-forme mondiale et de la publication de bulletins; préparation et diffusion de l'analyse de rentabilisation de la diversité biologique; coopération avec les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux; rayonnement dans les entreprises par le truchement d'ateliers et de conférences; recrutement de compagnies chefs de file pour donner l'exemple et agir en qualité de mentors, et encouragement de celles-ci à partager leurs expériences; accent mis de façon continue sur divers secteurs et les</p>

	<p>initiatives des secteurs afin de trouver de meilleurs moyens d'intégrer la diversité biologique.</p> <p><b>Livrables :</b> Base de données d'études de cas et de meilleures pratiques plus vaste et plus pertinente; bulletins thématiques offrant des études de cas et autres informations; augmentation du bassin d'entreprises chefs de file pour agir en qualité de mentors; sensibilisation accrue à la Convention, aux Objectifs d'Aichi et à l'analyse de rentabilisation de la diversité biologique au sein des entreprises, et augmentation manifeste des efforts d'intégration; analyse de rentabilisation et documents d'appui exhaustifs pouvant servir dans le cadre des efforts de sensibilisation; augmentation des demandes d'assistance pour la mise en œuvre aux initiatives nationales et régionales et au partenariat.</p>
<i>Liens extérieurs</i>	Diverses organisations internationales et sociétés civiles engagées dans le monde des affaires et le secteur de la diversité biologique, associations d'affaire, entreprises et institutions chefs de file, parties prenantes engagées dans des initiatives nationales et régionales, autres agences environnementales multilatérales (p. ex. CCNUCC, CCNULCD, Ramsar, UNEP, etc.).
<i>Nouveaux postes requis</i>	P-4 responsable de programme, secteur privé et diversité biologique;
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b>  <b>2013-2014 : 450 000 \$</b></p> <p><b>Consultants : 80 000 \$</b></p> <p><b>Déplacements du personnel : 150 000 \$</b></p> <p><b>Réunions : 160 000 \$</b></p> <p><b>Publications : 60 000 \$</b></p>

e) Services d'information et de documentation

<i>Aperçu des responsabilités</i>	<p><b>Échange d'information : Mécanisme de centre d'échange</b>  Contribution importante à l'application de la Convention sur la diversité biologique et son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique au moyen de services d'information efficaces et autres moyens, afin d'encourager et de faciliter la coopération scientifique et technique, la communication des connaissances et l'échange d'information, et créer un réseau de Parties et de partenaires entièrement fonctionnel.</p>
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1. Les gouvernements et autres parties prenantes de la diversité biologique ont accès aux renseignements et aux connaissances nécessaires pour faciliter la prise de décisions et l'établissement de politiques, et pour la coopération scientifique et technique</i></p> <p><b>Mandat :</b> Articles 18.3, 17 de la Convention, programme de travail sur le mécanisme de centre d'échange et plan stratégique de la CDB  Recommandations du comité consultatif informel et décisions VIII/11, IX/30 et X/15 de la CdP.  <b>Moyens :</b> Amélioration du site Web de la CDB et de ses services d'information; traduction du site Web et de l'information de sa base de données dans toutes les langues des Nations Unies; conception et mise en place d'une base de connaissances de la Convention; conception et mise en œuvre d'un système en ligne de soumission d'information pertinente pour les Parties et les partenaires.  <b>Livrables :</b> Site Web amélioré et à jour offert en plusieurs langues et contenant de l'information pertinente sur l'application de la Convention; services d'information</p>

	efficaces (base de connaissances, système de soumission) afin d'aider les Parties à appliquer la Convention.
	<p><i>2) Le mécanisme de centre d'échange encourage le réseautage et la collaboration afin de mousser le travail coopératif</i></p> <p><b>Mandat :</b> Articles 18.3, 17 de la Convention, programme de travail sur le mécanisme de centre d'échange et plan stratégique de la CDB Recommandations du comité consultatif informel et décisions VIII/11, IX/30 et X/15 de la CdP</p> <p><b>Moyens :</b> Développement et promotion d'outils de collaboration en ligne afin de faciliter le dialogue et la mise en commun d'expériences entre les partenaires, les correspondants nationaux, les participants aux réunions et autres parties prenantes; coopération avec les Parties et autres partenaires afin de renforcer le réseau du mécanisme de centre d'échange; participation aux programmes pertinents qui encouragent le partage d'information.</p> <p><b>Livrables :</b> Outils de collaboration en ligne; partenariats et initiatives conjoints visant à favoriser l'échange d'information et d'expériences; réseau élargi du mécanisme de centre d'échange connaissant une participation active.</p>
	<p><i>3) Le mécanisme de centre d'échange contribue au développement du réseau du mécanisme de centre d'échange grâce à des mécanismes d'échange d'information, des lignes directrices et un soutien technique.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Articles 18.3, 17 de la Convention, programme de travail sur le mécanisme de centre d'échange et plan stratégique de la CDB Recommandations du comité consultatif informel et décisions VIII/11, IX/30 et X/15 de la CdP</p> <p><b>Moyens :</b> Développement de mécanismes de centre d'échange fondés sur des normes de composition non limitée; préparation et distribution des lignes directrices, de spécifications techniques et autres références importantes pour le développement du réseau du mécanisme de centre d'échange; offre de soutien technique aux Parties afin de renforcer leur mécanisme national de centre d'échange; participation aux réunions concernant le mécanisme de centre d'échange.</p> <p><b>Livrables :</b> Mécanismes d'échange d'information efficaces; lignes directrices et autre matériel, sites Web nationaux de mécanisme de centre d'échange améliorés; assistance fournie au mécanisme de centre d'échange, correspondants nationaux et partenaires compétents. Conception et mise en œuvre des mécanismes d'interopérabilité.</p>
Aperçu des responsabilités	<p><b>Services de systèmes d'information</b> Gestion de tous les systèmes d'information.</p>
Résultats escomptés	<p><b>Résultat :</b> Services d'information efficaces et sécurisés pour le personnel, les délégués aux réunions et les visiteurs en ligne.</p> <p><b>Moyens :</b> Gestion des systèmes d'information (comprenant la mise en œuvre de la stratégie des systèmes d'information pour le Secrétariat; gestion de l'équipement); maintenance de l'infrastructure du réseau et offre de soutien informatique au personnel; maintenance des systèmes d'information internes et publics; maintenance des sites Web, des portails et des services d'information connexes (comprenant les sites Web de la CDB et du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques); offre des services de TI nécessaires aux réunions de la Convention et du Protocole.</p> <p><b>Livrables :</b> Réseaux et systèmes d'information du Secrétariat de la CDB efficaces et sécurisés; services de TI de haute qualité.</p>



	ligne développé et fonctionnel; système de gestion des dossiers et des archives fonctionnel; planification, production et publication des publications de base (comprenant les livrets de la Convention, les cahiers techniques, les bulletins et les brochures) aux dates établies.
<i>Postes approuvés</i>	Administrateur (hors classe) de programme (P-5); responsable de l'information (P-4); responsable du site Web (P-3); 2 G-7 assistants de programme, G-7 assistant de programme, Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique; responsable des communications en ligne/électroniques (P-3) (partagé avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques); responsable des systèmes informatiques (P-3) (partagé avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques); 2 G-6 assistants aux systèmes informatiques (partagés avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques); responsable de la documentation (P-3); G-4 assistant à l'information.
<i>Nouveaux postes requis</i>	G-7 assistant de programme, Mécanisme de centre d'échange
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BE</b>  <b>2013-2014 : 2 341 900 \$</b></p> <p><b>Personnel : 331 900 \$</b>  <b>Responsables du programme (P-3) d'égalité des sexes</b>  2013 : 164 200 \$                            2014 : 167 700 \$</p> <p><b>Réunions : 60 000 \$</b>  CESP : Soutien/coordination des activités prioritaires de CESP (réunion du comité consultatif international, 1x30 000 \$ p.a.)  2013 : 30 000 \$                            2014 : 30 000 \$</p> <p><b>Ateliers : 560 000 \$</b>  4 ateliers régionaux de CESP 2 p. a.  2013 : 160 000 \$                            2014 : 160 000 \$  Atelier de formation médiatique 1x p.a.  2013 : 80 000 \$                            2013 : 80 000 \$  Atelier d'éducation  2013 : 80 000 \$</p> <p><b>Consultants/sous-traitance : 350 000 \$</b>  Mise à jour de la trousse d'outils CESP  2013 : 100 000 \$</p> <p>Activités d'éducation  2013 : 50 000 \$;                            2014 : 50 000 \$  Consultants (développement de site Web et édition du contenu, terminologie, archives, gestion de la documentation et du savoir)  2013 : 90 000 \$                            2014 : 60 000 \$</p> <p><b>Déplacements du personnel : 100 000 \$</b>  Voyage/participation aux grands événements des partenaires  2013 : 50 000 \$                            2014 : 50 000 \$</p> <p><b>Publications : 200 000 \$</b>  Matériel et activités ciblés d'éducation et de sensibilisation du public (Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2013 et 2014 et la campagne Vague verte)</p>

	2013 : 100 000	2014 : 100 000 \$
<b>Activités : 740 000 \$</b>		
	Rayonnement chez les enfants et les jeunes	
	2013 : 75 000 \$	2014 : 75 000 \$
	Soutien au rayonnement médiatique	
	2013 : 35 000 \$	2014 : 35 000 \$
	Mise en œuvre de la Stratégie de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique	
	2013-2014 : 520 000 \$	

**F. Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques\***

a) *Gestion globale*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Coordination et gestion globales du programme de travail du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques effectuées de manière rentable, ponctuelle et réceptive. La division est organisée de manière à répondre efficacement aux décisions des Parties et à offrir le soutien nécessaire à l'application du Protocole dans le cadre du plan stratégique du Protocole. Les travaux de la division ont également pour but de contribuer aux 4 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> et 19 <sup>e</sup> Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.  Le programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques a connu une croissance exponentielle depuis l'adoption du Protocole et est livré par trois unités fonctionnelles de base et leurs unités semi-autonomes : i) questions politiques et juridiques, ii) centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques, échange d'information et questions scientifiques, iii) renforcement des capacités, rayonnement et sensibilisation du public. La division veille également à ce que les organes subsidiaires et les processus relevant du Protocole de Cartagena fonctionnent efficacement, comme l'exige le Protocole. La division garantit et encourage des liens réguliers, adéquats et pertinents avec d'autres activités de la Convention sur la diversité biologique et la mise sur pied de réseaux de collaboration avec les organisations compétentes telles que les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions universitaires et de recherche, l'industrie et le secteur privé, afin d'encourager la collaboration efficace et les partenariats pour l'application du Protocole. La division coordonne en outre le soutien et l'offre d'assistance technique aux Parties et anime les activités de renforcement des capacités.
<i>Liens extérieurs</i>	Parties et gouvernements, organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, institutions bilatérales et multilatérales, FEM et ses agences d'exécution, ONG compétentes, instituts universitaires et de recherche, journalistes et médias, secrétariats des autres conventions, réseaux de communications électroniques, grands groupes, y compris le secteur privé et le grand public.
<i>Postes approuvés</i>	Administrateur général, <b>D-1; G-6 assistant de programme.</b>
<i>Nouveaux postes requis</i>	Aucun
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	P-3- fonctionnaire chargé de la gestion des fonds (PNUE) financé par le PNUE ( <b>à promouvoir à P4</b> )

<i>Ressources requises</i>	<b>1. Coûts de personnel :</b> 2013 : 1 988 000 \$                  2014 : 2 030 700 \$ <b>2. Réunions du Bureau de la Réunion des Parties</b> 2013 : 50 000 \$                  2014 : 60 000 \$ <b>3. Réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties</b> 2013 : 0 \$                  2014 : 400 000 \$ <b>4. Consultants/sous-traitance</b> 2013 : 20 000 \$                  2014 : 20 000 \$ <b>5. Voyages officiels :</b> 2013 : 60 000 \$                  2014 : 60 000 \$ <b>6. Réunions du groupe de liaison (1/année)</b> 2013 : 30 000 \$                  2014 : 30 000 \$ <b>7. Réunions du comité informel sur la prévention des risques biotechnologiques</b> 2013 : 55 000 \$                  2014 : 55 000 \$ <b>8. Réunions du comité de conformité (2/année)</b> 2013 : 45 000 \$                  2014 : 45 000 \$ <b>9. Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques</b> 2013 : 0 \$                  2014 : 50 000 \$ <b>10. Groupe spécial d'experts techniques sur les facteurs socioéconomiques</b> 2013 : 50 000 \$                  2014 : 0 \$ <b>11. Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation et l'examen</b> 2013 : 0 \$                  2014 : 50 000 \$ <b>12. Développement des indicateurs mondiaux pour la 3<sup>e</sup> évaluation et examen du plan stratégique</b> 2013 : 20 000 \$                  2014 : 0 \$ <b>13. Traduction du site Web du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques</b> 2013 : 25 000 \$                  2014 : 25 000 \$ <b>14. Frais généraux de fonctionnement</b> 2013 : 261 400 \$                  2014 : 264 700 \$ <b>15. Assistance temporaire/temps supplémentaire</b> 2013 : 15 000 \$                  2014 : 15 000 \$ 

b) Programme favorable à l'application du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Encouragement et facilitation de la mise en œuvre efficace du plan stratégique du Protocole
<i>Résultats escomptés<sup>5</sup> (pour l'ensemble du Protocole)</i>	<b>Moyens :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des mesures mondiales, régionales et nationales en appui à l'application du plan stratégique;</li> <li>• Secrétariat efficace des réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que</li> </ul>

<sup>5</sup> Remarque : Des résultats et des livrables supplémentaires, propres au programme de travail sont mis en évidence dans les sections ci-dessous, lorsque pertinent. Le mandat est aussi précisé.

	<p>Réunion des Parties et intersessions;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques dans les délais prescrits;</li> <li>• Contribution aux programmes de travail pertinents de la CDB sur des questions scientifiques connexes comme l'application de l'article 8 h) de la Convention (espèces exotiques);</li> <li>• Protocole additionnel approprié sur les règles et procédures internationales relatives à la responsabilité et la réparation concernant les organismes vivants modifiés;</li> <li>• Préparation en temps voulu des documents nécessaires aux réunions;</li> <li>• Recensement et diffusion des informations pertinentes, des meilleures pratiques et des leçons apprises au titre des initiatives de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques, c'est-à-dire servir de point de contact central (centre d'échange) aux initiatives existantes de renforcement des capacités dans ce domaine, faciliter le partage des informations et coopérer aux niveaux régional et international;</li> <li>• Préparation et diffusion des rapports de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités, sur la base des contributions des gouvernements et des organisations concernées;</li> <li>• Repérage des domaines de coopération entre la CDB et les organes concernés sur des questions présentant un intérêt pour le Protocole;</li> <li>• Organisation à intervalles périodiques, sous réserve des fonds disponibles, des réunions de coordination pour les gouvernements, les organisations concernées et les donateurs qui participent à des activités de prévention des risques biotechnologiques; renforcement des capacités afin de promouvoir la collaboration, la coordination et les synergies entre différentes initiatives de renforcement des capacités en vue d'éviter les doubles emplois et une utilisation inefficace des ressources limitées; établissement des rapports sur l'état d'avancement du Plan d'action pour le renforcement des capacités, sur la base des contributions des gouvernements et des organisations concernées;</li> <li>• Analyse et synthèse des besoins et priorités en matière de renforcement des capacités de différents pays pour l'application effective du Protocole;</li> <li>• Recensement des sources bilatérales et multilatérales existantes de financement et d'autres possibilités de renforcer les capacités de prévention des risques biotechnologiques et transmission des avis aux pays en conséquence;</li> <li>• Communication d'information ponctuelle aux pays concernant des faits nouveaux importants dans le domaine du renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques;</li> <li>• Suite donnée à toutes les autres demandes de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties concernant le renforcement des capacités;</li> <li>• Contribution au développement et à l'exécution des activités de rayonnement et de renforcement des capacités de la CDB et du Protocole;</li> <li>• Coopération avec d'autres organes et organisations concernés;</li> <li>• Élargissement du fichier d'experts et du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques;</li> <li>• Administration du fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques sur la base des lignes directrices provisoires;</li> <li>• Création d'un fichier d'experts pour aider les Parties à évaluer les risques et à</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les capacités aux fins de la prise de décisions;</li> <li>• Communication aux Parties des informations pour les aider à prendre des décisions sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques;</li> <li>• Liaisons garanties avec les organisations et les experts concernés et sollicitation des contributions.</li> </ul>
Résultats escomptés	<p><b>1. Les décisions concernant les risques que pose un organisme vivant modifié sont fondées sur une réglementation et des règles administratives conformes au Protocole</b></p> <p><i>Les Parties admissibles qui doivent faire une évaluation des risques, analyser les rapports d'évaluation des risques et concevoir ou étudier des mesures de gestion des risques en vue de prendre des décisions sur les importations d'organismes vivants modifiés obtiennent l'appui nécessaire.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 10, paragraphe 7 du Protocole, décision BS-V/16.</p> <p><b>Moyens :</b> Élaboration de procédures et mécanismes alimentés par la demande pour faciliter la prise de décisions; élaboration d'orientations sur des aspects spécifiques de l'évaluation des risques; développement et appui à l'application d'outils scientifiques sur les approches courantes de l'évaluation des risques et de la gestion des risques à l'usage des Parties.</p>
	<p><b>2. Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena</b></p> <p><b>Mandat :</b> Article 27 du Protocole, décision BS-V/11 de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties</p> <p><b>Moyens :</b> Contribution aux travaux de la Convention sur la question de la responsabilité et la réparation dans le contexte du paragraphe 2 de l'article 14 de la Convention; entrée en vigueur des règlements et procédures internationaux sur la responsabilité et la réparation avant la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole; appui et signature expéditive, ratification ou accession à l'instrument par les Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et son application.</p> <p>Livrables : Ratification et entrée en vigueur expéditives du Protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation.</p>
	<p><b>3. Suivi et rapports</b></p> <p><i>Mise en oeuvre améliorée des dispositions du Protocole sur la base des analyses de rapports soumis</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 33 du Protocole</p> <p><b>Moyens :</b> Système d'établissement de rapports nationaux réguliers des Parties sur l'application du Protocole amélioré et facilité</p>

	<p><b>4. Manipulation, transport, emballage et identification</b></p> <p><b>Mandat :</b> Article 18 du Protocole, décisions BS-V/16, BS-V/9 et BS-V/8.</p> <p><b>Moyens :</b> Collecte d'informations et consultations avec d'autres organes internationaux concernés en vue de faciliter l'examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties de la nécessité d'élaborer des normes relatives aux pratiques d'identification, de manipulation, d'emballage et de transport et d'en fixer les modalités.</p>
	<p><b>5. Respect des obligations</b></p> <p><b>Mandat :</b> Article 34 du Protocole, décision BS-I/7 de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties</p> <p><b>Moyens :</b> Réception des contributions sur le respect des obligations de toute Partie concernant son respect des obligations ou le respect d'une autre Partie; mise à disposition des contributions de la Partie concernée; acheminement des contributions au Comité de conformité, et de la réponse et des informations qu'il peut recevoir de la Partie concernée; collecte des informations sur l'expérience des mécanismes de respect des obligations relevant d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et leur mise à disposition du Comité chargé du respect des obligations en vertu du Protocole.</p>
	<p><b>6. Coopération avec les organisations, arrangements et processus concernés</b></p> <p><i>L'application du Protocole bénéficie et tire parti des processus en cours concernés et elle tient compte des règles et normes internationales applicables</i></p> <p><b>Mandat :</b> Paragraphe 4 c), article 29, et autres dispositions du Protocole</p> <p>Paragraphe 1 g), annexe, décision BS-I/12, décision BS-II/6 et autres décisions pertinentes</p> <p><b>Moyens :</b> Application ou suivi des demandes antérieures de statut d'observateur auprès des organes et comités concernés (p.ex. les comités MSP/OTC de l'OMC); relations officielles établies entre les secrétariats d'autres conventions et organisations.</p>
<i>Postes approuvés</i>	P-4 fonctionnaire chargé des affaires juridiques et de politique ( <i>à promouvoir à P-5</i> ) P-3f chargé des affaires juridiques; SG- 5 secrétaire
<i>Nouveaux postes requis</i>	Aucun

	<p><b>7a. Évaluation des risques</b></p> <p><i>Compréhension commune et mise en oeuvre effective par les gouvernements des dispositions du Protocole relatives à l'évaluation des risques, y compris l'examen et l'analyse des évaluations des risques soumises par les exportateurs en vertu de l'article 15(2).</i></p> <p><b>Moyens :</b> Facilitation de l'exécution des décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties concernant la clarification des questions soulevées par l'évaluation des risques; facilitation de l'exécution des décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties concernant l'élaboration d'orientations et d'un cadre pour une méthode commune d'évaluation des risques.</p>
--	---

	<p><b>7b. Gestion des risques</b></p> <p><i>Gestion efficace des organismes vivants modifiés résultant de la compréhension commune et de l'accord entre les gouvernements et les organes et organisations concernant les méthodes de gestion des risques et les priorités en matière d'actions de gestion</i></p> <p><b>Moyens :</b> Facilitation de l'exécution des décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties concernant le paragraphe 5 de l'article 16; coopération avec les organes concernés pour ce qui est des aspects scientifiques du Protocole (p.ex., évaluation et gestion des risques), y compris avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (décision 6/20, paragraphes 31 à 34 de la CdP) et d'autres (p.ex., Codex, OMSA, OCDE, OMC).</p>
<i>Postes approuvés :</i>	P-3 Évaluation des risques Assistant de programme (G-6) évaluation des risques
<i>Nouveaux postes requis :</i>	Aucun

	<p><b>8. Communication et renforcement des capacités</b></p> <p><i>Consolidation, renforcement et/ou création de capacités en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 13 de la Convention, décision VI/19 et décisions BS-II/13 et BS-V/16 de la RdP.</p> <p><b>Moyens :</b> Promotion de la sensibilisation et de l'éducation du public concernant le Protocole au moyen de publications, de communiqués de presse, du site Internet et d'autres moyens; élaboration et mise en oeuvre de la stratégie de rayonnement pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; réponse aux demandes publiques d'information et de documents sur le Protocole; renforcement et/ou création de capacités des Parties en matière de CESP afin de commercialiser et de promouvoir l'intégration de la diversité biologique et de la prévention des risques biotechnologiques dans les travaux d'autres secteurs; élaboration plus poussée des capacités professionnelles des éducateurs et communicateurs; et renforcement de la participation des parties prenantes et du développement communautaire par le biais de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public.</p> <p><b>Livrables :</b> Matériel de sensibilisation à la diversité biologique et à la prévention des risques biotechnologiques (communiqués de presse, bulletins et brochures).</p>
	<p><b>9. Mécanismes de promotion du renforcement des capacités en vue de l'application effective du Protocole</b></p> <p><b>Mandat :</b> Article 22 et article 28, paragraphe 3 du Protocole et décisions II/4, III/6 et EM-I/3, paragraphe 14, de la Conférence des Parties; décisions BS-I/4, BS-I/5, BS-II/3, BS-V/3 et BS-V/16 de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties.</p> <p><b>Moyens :</b> 1) Administration du mécanisme de coordination (y compris la tenue à jour des bases de données du Centre d'échange et du Centre des ressources d'information sur la prévention des risques biotechnologiques au Centre d'échange, la prestation de services au réseau de renforcement des capacités sur la prévention des risques biotechnologiques, l'administration du Fonds de contributions volontaires pour le fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques); 2) Appui aux gouvernements et organisations concernées pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités en vue de l'application effective du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et autres décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties sur le renforcement des capacités.</p>
<i>Postes approuvés:</i>	P-4 responsable des affaires environnementales/renforcement des capacités P-2 Administrateur adjoint de l'information;

	<p><b>10. Echange d'information et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</b></p> <p><b>Mandat :</b> Article 20 du Protocole; décision BS-I/3; décision BS-II/3</p>
	<p>a) Le Centre d'échange facilite l'échange d'information sur les organismes vivants modifiés et aide les Parties à appliquer le Protocole.</p> <p><b>Moyens :</b> Exécution du programme de travail pluriannuel du centre d'échange, y</p>

	<p>compris ce qui suit : gestion et amélioration de la structure et de la conception du portail central du centre d'échange; conception, révision et application des formats communs pour la communication des informations; développement et agrandissement continus du centre de ressources d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; contribution aux activités de renforcement des capacités pour l'échange d'informations et la gestion des savoirs; appui aux travaux du comité consultatif informel du centre d'échange; tenue d'une deuxième étude du centre d'échange et comparaison des améliorations en fonction des données de base existantes.</p> <p><b>Résultats :</b> Volume accru d'informations disponibles par le truchement du centre d'échange; toutes les Parties peuvent accéder en temps opportun à l'information par le truchement du centre d'échange; facilité accrue de communiquer l'information dont dispose le centre d'échange et d'y accéder; planification stratégique de la mise en œuvre du centre d'échange; élaboration et exécution du programme de travail à plus long terme; discussions et processus de négociation du Protocole facilités par le centre d'échange.</p>
	<p><i>b) La coopération internationale en matière d'échange d'information sur la prévention des risques biotechnologiques est encouragée</i></p> <p><b>Moyens :</b> Collaboration avec les organisations concernées à l'élaboration de protocoles pertinents d'échange d'information; facilitation de l'établissement de normes cohérentes en matière d'échange d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; établissement de mémoires d'entente avec les organisations concernées.</p> <p><b>Résultats :</b> Contributions à l'établissement de normes cohérentes en matière d'échange d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; utilisation accrue du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en tant que source d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; amélioration de la coopération interinstitutions.</p>
	<p><i>c) Renforcement des capacités en vue d'une participation effective au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</i></p> <p><b>Moyens :</b> Collaboration avec des organisations de renforcement des capacités; organisation des ateliers d'assistance technique avec les ressources disponibles.</p> <p><b>Résultats :</b> Toutes les Parties peuvent accéder en temps opportun à l'information par le truchement du centre d'échange; volume accru d'informations disponibles par le truchement du centre d'échange; informations du centre d'échange utilisées pour faciliter la prise de décisions en vertu du Protocole.</p>
<i>Liens extérieurs</i>	Représentants de gouvernements et pôles nationaux du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; organisations internationales actives dans le domaine de l'échange d'information, y compris les acteurs universitaires, industriels et gouvernementaux
<i>Postes approuvés</i>	<p>P-4 responsable du programme de centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>P-3 responsable de programme chargé des systèmes informatiques</p> <p>G-6 assistant de programme, centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>G-6 chargé des systèmes informatiques</p>

<i>Nouveaux postes requis</i>	Aucun
-------------------------------	-------

## **G. Gestion des ressources et services de conférence (GRSC)**

### a) *Gestion globale*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gestion du programme facilitant l'administration du Secrétariat et veillant à ce que les services de conférence, le personnel et les ressources financières soient en place pour permettre le bon fonctionnement du Secrétariat.
<i>Résultats escomptés</i> 6	
<i>Liens extérieurs</i>	PNUE, Bureau des Nations Unies à Nairobi et autres institutions des Nations Unies au lieu d'affectation; gouvernement hôte; missions diplomatiques et délégations; autres secrétariats de convention
<i>Ressources nécessaires</i>	<p><b>1. Coûts de personnel :</b> 2013 : 920 000 \$                            2014 : 940 000 \$</p> <p><b>2. Réunions de la CdP :</b> 2013 : 0 \$                                    2014 : 1 000 000 \$</p> <p><b>3. Voyages officiels :</b> 2013 : 50 000 \$                            2014 : 50 000 \$</p> <p><b>4. Frais généraux de fonctionnement</b> 2013 : 1 471 800 \$                            2014 : 1 490 100 \$</p> <p><b>5. Assistance temporaire et temps supplémentaire</b> 2013 : 10 000 \$                            2014 : 10 000 \$</p>
<i>Postes approuvés:</i>	P-2 Administrateur conjoint en informatique
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><b>Fonds d'affectation spéciale BZ</b> 2014 : 1 000 000 \$, participation des pays en développement et des pays à économie en transition à la 12<sup>e</sup> réunion de la CdP</p> <p><b>Autres sources</b> P-5 chef du service de gestion des ressources financières (financé par le PNUE; P-4 responsable de la gestion des fonds (fonds japonais) (financé par le PNUE); SG assistant de programme (fonds japonais) (financé par le PNUE)</p>

#### *b) Gestion des ressources financières*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	En coopération avec le PNUE et le Bureau des Nations Unies à Nairobi, le GRSC fournit au Secrétariat un service de gestion des fonds et de compétabilité financière
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Les finances de la Convention sont gérées avec efficacité</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 24 de la Convention.</p> <p><b>Moyens :</b> Préparation des budgets et des rapports connexes; suivi et certification des dépenses; achat de biens et de services et paiement ponctuel des factures; rapports des paiements de contributions indicatives et de collecte de fonds volontaire; gestion des dispositions de services communs à Montréal.</p>

---

<sup>6</sup> Voir la note en bas de page 2 pour une vue d'ensemble des responsabilités des chefs de division.

	<b>Livrables :</b> Projets de budgets de programme biennaux; rapports financiers à la CdP; dossiers de vérification; avis de contributions indicatives envoyés tous les ans à chaque Partie, paiements comptabilisés avec précision.
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	P-2 fonctionnaire des finances (PNUE); SG assistant des finances (PNUE) (G-7); SG assistant de gestion des fonds (PNUE) (G-5); SG assistant des finances (G-4). Tous les effectifs financés par le PNUE
<i>Nouveaux postes requis</i>	Aucun

c) Planification et gestion des conférences

<i>Aperçu des responsabilités</i>	En coopération avec le PNUE et le Bureau des Nations Unies à Nairobi, GRSC fournit au Secrétariat les services de conférence nécessaires pour toutes les réunions convoquées par le Secrétariat de la Convention
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Les réunions de la CdP et de ses organes subsidiaires et les ateliers sont gérés avec succès.</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 24 de la Convention.</p> <p><b>Moyens :</b> Prestation de services de logistique et des services de conférence, ce qui entraîne une liaison avec des services de conférence commerciaux; création d'une infrastructure temporaire sur les lieux de la réunion; embauche et formation de personnel temporaire; embauche d'interprètes simultanés; sécurité; édition des documents (liaison avec les traducteurs et les prestataires des services de documentation).</p> <p><b>Résultats :</b> Services de conférence appropriés pour chaque session; les équipes d'effectifs temporaires rempliront diverses fonctions avant et durant chaque session; les délégués reçoivent la documentation à temps et les dispositions de voyage pour assister aux réunions sont facilitées.</p>
<i>Postes approuvés :</i>	P-5 rédacteur; P-4 fonctionnaire en chef des conférences/logistique; P-3 fonctionnaire chargé des conférences; assistant chargé des services de conférence (G-6); assistant de rédaction (G-6); assistant d'information (G-4) 50 pour cent
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	2 G-5-assistants chargés des services de conférence financés par le PNUE.

d) Services administratifs et du personnel

<i>Aperçu des responsabilités</i>	En coopération avec le PNUE et le Bureau des Nations Unies à Nairobi, GRSC fournit du personnel et des services administratifs au Secrétariat.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Les ressources humaines du Secrétariat sont gérées avec efficacité</i></p> <p><b>Mandat :</b> Article 24 de la Convention.</p> <p><b>Moyens :</b> Fourniture de services d'administration et de personnel (par le biais d'un suivi avec le PNUE/BNUN des procédures de recrutement, de nomination et de promotion; tenue à jour des dossiers du personnel et des fichiers de candidats; mise en oeuvre du système d'évaluation du rendement; liaison avec l'Association du personnel; supervision de la feuille de paie et des allocations/prestations du personnel des services généraux; (contrôle des congés) et prestation de services de voyage au personnel et délégués.</p>
<i>Postes approuvés</i>	G-6 assistant chargé des voyages;

/...

<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	P-3 fonctionnaire d'administration ( <i>à promouvoir au niveau P-4</i> ); G67 assistant chargé du personnel; G-6 assistant administratif; G-5 assistant administratif; G-6- assistant chargé des voyages; G-6- assistant chargé des voyages; G-5 réceptionniste; G-4 messager/commis/chauffeur; effectifs financés par le PNUE.
---	---

*Annexe I*

**RESSOURCES REQUISES DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE (BE)  
POUR LES CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES VOLONTAIRES EN APPUI AUX  
ACTIVITÉS APPROUVÉES POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2013-2014**  
*(milliers de dollars américains)*

<i>I. Description</i>	<b>2013-2014</b>
<b>1. Réunions/ateliers</b>	
<b>Questions scientifiques, techniques et technologiques</b>	
Diversité biologique des eaux intérieures	200
Diversité biologique marine et côtière	320
Aires protégées	60
Utilisation durable	60
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	50
Surveillance, indicateurs, 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	75
Espèces exotiques envahissantes	240
Santé et diversité biologique	60
Restauration des écosystèmes	60
Ateliers régionaux sur la diversité biologique des eaux intérieures	240
Ateliers régionaux sur la diversité biologique marine et côtière	880
Ateliers régionaux sur les changements climatiques	130
Ateliers régionaux sur les aires protégées	1 000
Atelier sur les évaluations scientifiques	80
Ateliers régionaux sur la stratégie mondiale pour la conservation des plantes	200
Ateliers régionaux sur l'Initiative taxonomique mondiale	470
Ateliers régionaux sur la santé et la diversité biologique	320
Ateliers régionaux sur l'utilisation durable	300
Ateliers régionaux sur REDD+	300
Atelier sur l'évaluation des impacts	70
Ateliers régionaux sur la restauration des écosystèmes	1 000
<b>Questions sociales, économiques et juridiques (QSEJ)</b>	
Réunion d'experts sur les systèmes sui generis relatifs aux connaissances traditionnelles	80
Réunion d'experts sur les indicateurs	240
Réunion d'experts sur les recommandations de l'IPQA	70
Réunion d'experts sur les villes et la diversité biologique	100
Sommet des îles	60
Ateliers régionaux sur les mesures économiques, commerciales et d'encouragement	450
Atelier sur le transfert de technologies	50
Atelier sur les EEE des PEID	90
Ateliers régionaux de renforcement des capacités des communautés locales et autochtones	400

/...

Ateliers régionaux et infrarégionaux sur le développement touristique des communautés autochtones et locales	200
<b><i>Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages</i></b>	
Réunion d'experts sur le Protocole de Nagoya	255
Ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités du régime international sur l'accès et le partage des avantages	480
<b><i>Application, soutien technique, rayonnement et grands groupes</i></b>	
Ateliers nationaux/infrarégionaux sur les SPANDB	2 000
Groupe d'experts sur la pauvreté et la diversité biologique	60
Réunion d'experts sur le secteur privé et la diversité biologique	160
Réunion du comité consultatif informel du mécanisme de centre d'échange	30
Réunion du comité consultatif informel de CESP	60
Ateliers régionaux sur les rapports nationaux	400
Atelier régional sur le mécanisme de centre d'échange	70
Atelier régional sur la mobilisation des ressources	150
Ateliers régionaux de CESP	560
Atelier sur l'intégration de l'égalité des sexes	40
Réunions/ateliers d'éradication de la pauvreté	80
<b>2. Personnel</b>	
Responsable du programme (P-4) de santé et diversité biologique	403,9
Responsable du programme (P-3) de diversité biologique agricole/biocarburants	331,9
Responsable du programme (P-3) de transfert de technologie	331,9
Responsable du programme (P-3) d'égalité des sexes	331,9
Administrateur de programme conjoint (P-2), article 8 j)	262,5
Administrateur de programme conjoint (P-2), REDD+	262,5
Administrateur de programme conjoint (P-2), diversité biologique marine et côtière	262,5
Administrateur de programme conjoint (P-2), surveillance, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	262,5
Administrateur de programme conjoint (P-2), accès et partage des avantages	262,5
Administrateur de programme conjoint (P-2), mobilisation des ressources	262,5
Assistant de programme (SG), surveillance, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	144,3
Assistant de programme (SG), aires protégées	144,3
Assistant de programme (SG), diversité biologique marine et côtière	144,3
Assistant de programme (SG), article 8j), soutien linguistique	144,3
<b>3. Coûts de déplacement</b>	
Eaux intérieures	75
Diversité biologique marine et côtière	170
Agriculture/biocarburants	50
Santé	50
Forêts	20
REDD+	100
Aires protégées	30
Changements climatiques	35

Utilisation durable	60
Évaluations scientifiques	40
Restauration des écosystèmes	30
Évaluation des impacts	25
Espèces exotiques envahissantes	20
Initiative taxonomique mondiale	20
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	40
SPANDB	80
Accès et partage des avantages	120
Mesures d'encouragement	20
Transfert de technologie	20
Coopération Sud-Sud	8
Article 8j) et dispositions connexes	20
Diversité biologique et culturelle	20
Villes et diversité biologique	10
Rapports nationaux	40
Secteur privé et diversité biologique	150
Intégration de l'égalité des sexes	20
Mobilisation des ressources	100
Mécanisme de financement	50
CESP	100
Éradication de la pauvreté	40
<b>4. Personnes-ressources</b>	
<i>Effectifs à court terme/assistance temporaire</i>	
Agriculture /biocarburants	182
Santé	60
Eaux intérieures	120
REDD+	10
Utilisation durable	20
Villes et diversité biologique	100
Intégration de l'égalité des sexes	20
Éradication de la pauvreté	120
<i>Consultants :</i>	
Eaux intérieures	75
Diversité biologique marine et côtière	970
Agriculture/biocarburants	30
Forêts	30
Surveillance, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	430
SMCP	80
Aires protégées	60
Santé	80
REDD+	110
Changements climatiques	55
Utilisation durable	80
Espèces exotiques envahissantes	69

Initiative taxonomique mondiale	25
Transfert de technologie	40
Mesures économiques, commerciales et d'encouragement	30
Article 8 j) et dispositions connexes	90
Diversité biologique et culturelle	37
Villes et diversité biologique	140
Atelier sur les EEE des PEID	10
Rapports nationaux	200
Éradication de la pauvreté	155
Mécanisme de centre d'échange	40
Secteur privé et diversité biologique	80
Mobilisation des ressources	430
CESP	350
<b>5. Publications/préparation et impression des rapports</b>	
Eaux intérieures	100
Diversité biologique marine et côtière	88
Aires protégées	600
Restauration des écosystèmes	60
Surveillance, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	360
Terres arides et subhumides	16
Changements climatiques	20
Utilisation durable	100
Santé	70
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	40
Espèces exotiques envahissantes	415
Initiative taxonomique mondiale	5
REDD+	70
Accès et partage des avantages	20
Mesures d'encouragement	5
Transfert de technologie	10
Article 8 j) et dispositions connexes	45
Diversité biologique et culturelle	95
Villes et diversité biologique	15
Atelier sur les EEE des PEID	40
Secteur privé et diversité biologique	60
Mobilisation des ressources	50
Activités et matériel d'éducation et de sensibilisation du public destiné à la CESP	200
Intégration de l'égalité des sexes	40
Éradication de la pauvreté	80
<b>6. Activités</b>	
Décennie des Nations unies pour la diversité biologique	520
CESP	220
<b>Total partiel I</b>	<b>24 986 800</b>
<b>II. Coûts d'appui au programme (13 pour cent)</b>	<b>3 248 284</b>

*Coût total (I + II)*

**28 235 084**

*Annexe II*

**Abréviations et sigles**

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
AMIEB	Aires marines d'importance écologique ou biologique
BNUN	Bureau des Nations Unies à Nairobi
BSE	Bureau du Secrétaire exécutif
CAL	Communautés autochtones et locales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties
CESP	Communication, éducation et sensibilisation du public
CICCD	Centre international du commerce et du développement durable
CIIEL	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMEDD	Centre mondial des entreprises pour le développement durable
CMSC	Centre mondial de surveillance pour la conservation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CRPA	Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
DSRP	Documents de la stratégie pour réduire la pauvreté
DTIE	Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie
EEE	Espèces exotiques envahissantes
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FNUP	Fonds des Nations Unies pour la population
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCST	Groupe consultatif scientifique et technique
GEEEC	Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat
GLISPA	Partenariat insulaire mondial
GRSC	Gestion des ressources et services de conférence
GSET	Groupe spécial d'experts techniques
IAIA	International Association for Impact Assessment
IIDD	Institut international du développement durable
IPQA	Instance permanente sur les questions autochtones

ITM	Initiative taxonomique mondiale
MC	Mémoire de coopération
MCE	Mécanisme de centre d'échange
ME	Mémoire d'entente
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale
ONUDES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le SIDA
OSASTT	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
OSCST	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
OTC	Obstacles techniques au commerce
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
QSST	Questions scientifiques, techniques et technologiques
RdP	Réunion des Parties
RGRDD	Réseau de gouvernements régionaux pour le développement durable
SEC	Service de l'économie et du commerce
SMCP	Stratégie mondiale pour la conservation des plantes
SPANDV	Stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
WRI	World Resources Institute

-----